



The Infrastructure Consortium for Africa
Le Consortium pour les infrastructures en Afrique

RAPPORT ANNUEL 2006

Volume 1

Préface

Le propos du présent rapport est de mesurer les progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance et d'un appui à l'Afrique pour lui permettre d'améliorer la qualité de son infrastructure physique de base.

En 2005, le G8 et les principaux organismes multilatéraux, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, ont créé le Consortium pour l'infrastructure en Afrique (ICA) de manière à mieux cerner les besoins du continent en infrastructure.

Ce premier rapport annuel s'attache essentiellement à déterminer avec précision le niveau initial des engagements financiers souscrits en 2005 en faveur du projet, non seulement par les membres du consortium, mais encore par d'autres sources de financement, et à présenter, un an après en 2006, un état aussi exhaustif que possible des engagements pris.

Par ailleurs, le rapport procède à une brève analyse des entraves non financières qui freinent actuellement le développement des infrastructures en Afrique. Sur la base des futurs apports financiers escomptés, le rapport tente de mesurer la pertinence des tendances actuelles et d'identifier les questions qui mériteraient un examen plus approfondi à ce stade.

Remerciements

Le Secrétariat de l'ICA exprime toute sa gratitude aux membres du Consortium qui, malgré leur emploi du temps chargé en cette période de l'année, ont tenu à fournir des informations sur leurs récents engagements en faveur du projet et à répondre au questionnaire qui leur avait été adressé.

Nos remerciements vont également au Département Région Afrique de la Banque mondiale qui, avec l'appui financier de la Facilité consultative public-privé de l'infrastructure (PPIAF), a pu collecter certaines des données contenues dans le présent rapport sur l'appui au développement de l'infrastructure en Afrique, fourni par les fonds de développement international mis en place par les pays arabes producteurs de pétrole et par l'Inde.

Table des matières

Liste des graphiques et tableaux	4
Résumé analytique	7
CHAPTITRE 1: Les besoins de l'Afrique en matière d'infrastructures	9
Initiative du NEPAD.....	9
Les quatre secteurs infrastructurels clés.....	9
Le prix à payer en vue de rattraper le retard	11
CHAPTITRE 2: Tendances actuelles en matière d'appui financier extérieur	13
Volumes de l'aide	13
Les nouveaux financements octroyés permettent-ils de subvenir aux besoins? ...	16
Initiatives des organismes multilatéraux.....	18
Bailleurs de fonds bilatéraux du G8.....	19
Sources de financement émergentes.....	19
L'augmentation des investissements privés	20
CHAPTITRE 3: Répartition actuelle de l'appui de l'ICA	23
Approvisionnement en eau et assainissement et gestion des ressources en eau	23
Énergie	24
Transport.....	26
TIC	26
CHAPTITRE 4: Appui aux projets régionaux	28
CHAPTITRE 5: Obstacles à la mise en oeuvre des projets	33
Préparation des projets.....	33
Capacité des pays à mettre en oeuvre des projets	34
Efficacité de la maintenance et de l'exploitation.....	35
Inefficacité du recouvrement des coûts.....	36
Climat de la participation du secteur privé au développement des infrastructures	36
CHAPTITRE 6: Conclusions et activités majeures de l'ICA prévues pour 2007	38
Activités majeures prévues pour 2007	39

Liste des graphiques et des tableaux

- Tableau 1 – Tendances récentes des engagements des organismes multilatérales et bilatérales ICA/OCDE en faveur du développement des infrastructures en Afrique
- Graphique 1 – Investissements des membres de l'ICA dans les infrastructures en Afrique subsaharienne sur la période 1999-2006, hormis l'Afrique du Sud
- Graphique 2 – Investissements des membres de l'ICA dans les infrastructures en Afrique du Nord sur la période 1999-2006
- Tableau 2 – Appui global accordé par les principales sources de financement de l'ICA au titre de l'aide et par tête d'habitant en Afrique subsaharienne sur la période 2005-06
- Graphique 3 – Financements octroyés par les membres de l'ICA et situation globale en Afrique en 2006
- Graphique 4 – Financements octroyés par le secteur privé en Afrique sur la période 1999-2006
- Tableau 3 – Sources majeures de l'aide extérieure au secteur de l'eau et de l'assainissement sur la période 2005-06
- Tableau 4 – Sources majeures de l'aide extérieure au secteur de l'énergie sur la période 2005-06
- Tableau 5 – Sources majeures de l'aide extérieure au secteur du transport sur la période 2005-06
- Tableau 6 – Sources majeures de l'aide au secteur des TIC en 2005
- Graphique 5 – Investissements des membres de l'ICA dans les infrastructures dans le cadre de projets régionaux sur la période 1999-2006

ANNEXE STATISTIQUE

- Tableau 7 – Estimations des financements octroyés en 2005 et 2006 par les bailleurs de fonds en faveur du développement des infrastructures en Afrique
- Tableau 8 - Investissements faits en Afrique dans le cadre de projets d'infrastructures financés par le secteur privé sur la période 1995-2005
- Tableau 9 - Sources majeures de l'APD accordée en faveur du développement des infrastructures en Afrique du Nord sur la période 1994-2004
- Tableau 10 - Sources majeures de l'APD accordée en faveur du développement des infrastructures en Afrique subsaharienne sur la période 1994-2004
- Tableau 11 – Banque africaine de développement : Projets prioritaires dans le secteur du transport en 2006
- Carte 1 – Banque africaine de développement: Projets routiers prioritaires et tronçons manquants en 2006
- Tableau 12 – Banque africaine de développement: Projets prioritaires dans le secteur de l'énergie
- Carte 2 – Banque africaine de développement: Projets prioritaires dans le secteur de l'énergie
- Tableau 13 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur de l'eau et de l'assainissement. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 14 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur de l'eau et de l'assainissement. Secteur privé et sources de financement publiques autres que l'ICA
- Tableau 15 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur de l'eau et de l'assainissement. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 16 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur de l'eau et de l'assainissement. Secteur privé et sources de financement publiques autres que l'ICA
- Tableau 17 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur de l'énergie. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 18 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements enregistré des engagements au titre de prêt, de don et d'investissement au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur de l'énergie. Secteur privé et sources de financement publiques hors ICA
- Tableau 19 - Projets ayant enregistré des engagements au titre de prêt, de don et d'investissement au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur de l'énergie. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 20 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur de l'énergie. Secteur privé et sources de financement publiques autres que les ICA
- Tableau 21 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur du transport. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 22 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur du transport. Secteur privé et sources de financement publiques autres que l'ICA
- Tableau 23 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur du transport. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 24 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur du transport. Secteur privé et sources de financement publiques autres que l'ICA
- Tableau 25 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur des TIC. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 26 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2005 à l'échelle du continent: Secteur des TIC. Secteur privé et sources de financement publiques autres que l'ICA

- Tableau 27 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur des TIC. Contributions des gouvernements, des bénéficiaires et des membres de l'ICA
- Tableau 28 - Projets ayant bénéficié de financements sous forme de prêts, de dons et d'investissements au cours de l'année calendaire 2006 à l'échelle du continent: Secteur des TIC. Secteur privé et sources de financement publiques autres que l'ICA

Résumé analytique

- i. La mauvaise performance de l'Afrique au double plan de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté s'explique, pour l'essentiel, par la faible densité de ses infrastructures.
- ii. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) accorde une priorité particulière au développement de l'infrastructure, vecteur de l'intégration économique des pays.
- iii. Au cours de plusieurs réunions annuelles des dirigeants du G8 ainsi que lors d'autres rencontres ayant trait à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, des engagements ont été pris en vue de drainer davantage de ressources vers l'Afrique grâce à l'augmentation des budgets d'aide.
- iv. Selon les études menées sur l'aide supplémentaire requise par l'Afrique subsaharienne, les besoins en la matière se situeraient annuellement entre 10 et 14 milliards de dollars EU. En se fondant sur ces études, le rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a recommandé l'octroi par les pays développés de 10 milliards de dollars EU supplémentaires, ce qui reviendrait à doubler le niveau actuel de leur appui.
- v. Les financements octroyés par les pays de l'OCDE en faveur de la mise en œuvre de projets d'infrastructures en Afrique, principalement par les membres du Consortium pour les infrastructures en Afrique, se sont élevés à plus de **7,7 milliards de dollars EU en 2006**, contre près de 7 milliards en 2005. L'écart enregistré se présentait presque entièrement sous forme d'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique subsaharienne (ASS). Cette aide a accusé une augmentation de près de 15 %, ce qui a permis de la porter à 5,1 milliards de dollars EU. Les États-Unis et le Japon ont considérablement augmenté le niveau de leurs appuis en matière d'aide bilatérale en faveur du secteur en ASS. Ce sont les principales institutions multilatérales qui ont fourni les trois quarts de l'ensemble de l'APD, tout en augmentant par ailleurs le niveau de leurs financements.
- vi. Le plaidoyer du NEPAD allant dans le sens d'une plus grande attention au développement d'infrastructures régionales et transnationales a porté ses fruits. En 2005, les appuis aux projets régionaux ont représenté près de 5 % de l'ensemble des financements réalisés par les membres de l'ICA, et plus de 10 % de cette enveloppe en 2006. Cependant, il n'existe aucune commune mesure entre le nombre des projets que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale sont actuellement prêtes à exécuter, et les moyens financiers dont elles disposent à cet effet. Le déficit de financement dans le court terme s'élève à plus de 2 milliards de dollars EU.
- vii. Depuis 1997, le volume des financements du secteur privé dans les projets a été généralement plus faible en Afrique subsaharienne (hormis l'Afrique du Sud) qu'en Afrique du Nord, mais la croissance des investissements s'y est poursuivie de manière constante, ce qui a permis de porter leur enveloppe à plus de 4,5 milliards de dollars EU en 2005. C'est le secteur de la téléphonie mobile qui a bénéficié des trois quarts de ces investissements, pendant que certains pays ont aussi attiré des investissements venant de producteurs indépendants d'énergie et de concessionnaires qui ont repris la gestion de chemins de fer, de ports et de sociétés de distribution d'électricité.

- viii. Actuellement, l'Afrique reçoit une aide substantielle des bailleurs de fonds émergents en faveur du développement des infrastructures, et cette aide pourrait s'accroître dans les années à venir. La participation des fonds et banques arabes à cette aide ne date pas d'aujourd'hui, et leur contribution se fait de plus en plus importante. L'Inde s'est aussi manifestée. La Chine, quant à elle, a déjà fait des investissements substantiels en Afrique et s'est par ailleurs engagée à consentir un prêt de 5 milliards de dollars EU aux pays africains. Cette enveloppe sera presque entièrement consacrée aux infrastructures sur la période de trois ans 2007-09.
- ix. À présent, très peu de gouvernements africains sont à même d'affirmer avec certitude que l'aide que leurs pays recevront de la part des pays développés sera à la hauteur des recommandations contenues dans les rapports des Nations Unies et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- x. Afin de pouvoir tenir leurs propres engagements considérables en matière d'aide d'ici à 2010, les membres du G8 ainsi que les pays de l'OCDE devraient trouver des moyens efficaces d'accroître sensiblement leurs dépenses dans ce domaine. D'autres nouveaux mécanismes de financement des infrastructures ont d'ores et déjà été mis en place, tels que le Fonds d'affectation spéciale du Partenariat UE-Afrique pour le développement des infrastructures. Maintenant, il s'agit d'obtenir des donateurs qu'ils manifestent la ferme volonté d'assurer les reconstitutions, de manière conséquente, des ressources du FAD-XI et du 15^e IDA, et d'accorder toute la priorité requise au développement des infrastructures.
- xi. Le rapport identifie cinq catégories de contraintes susceptibles d'entraver l'augmentation de l'aide. Ces contraintes, qui sont liées à la préparation, à la mise en œuvre, à la coordination et à la maintenance, au recouvrement des coûts et à la participation du secteur privé, sont toutes importantes et requièrent en permanence de la part des gouvernements africains et des donateurs davantage d'attention et d'appui.

CHAPITRE 1: Les besoins de l'Afrique en matière d'infrastructure

1. Le début du vingt et unième siècle a été témoin d'une prise de conscience croissante de l'ampleur du retard qu'accuse l'Afrique dans le domaine du développement des infrastructures, et de l'entrave majeure qu'elle constitue pour une croissance économique plus soutenue et une réduction plus efficace de la pauvreté. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces nouvelles perceptions. L'un des premiers facteurs a été l'action entreprise à la fin des années 90 pour réaliser des sondages d'opinion systématiques auprès des pauvres eux-mêmes : les réponses recueillies en Afrique mettaient en général l'accent sur les problèmes de transport, et les difficultés d'approvisionnement en eau venaient souvent en deuxième position. Bien que ne traitant pas souvent directement de l'infrastructure, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), définis par les Nations Unies, ont attiré l'attention, plus que par le passé, sur les indicateurs permettant une comparaison plus objective entre pays.

2. Vers la fin des années 90 et au début des années 2000, des études ont été publiées par d'éminents économistes africains et internationaux. Celles-ci démontraient le rôle important que jouent les facteurs géographiques dans la limitation des avantages liés au commerce, tout comme dans celle de la généralisation et du caractère global du développement. Depuis, de plus en plus de pays ont commencé à pratiquer des sondages d'opinion commerciaux, et les résultats obtenus en Afrique classaient les problèmes d'infrastructures (inexistence, manque de fiabilité et coûts élevés) comme étant l'obstacle majeur aux activités commerciales, au même titre que la corruption.

Initiative du NEPAD

3. En Afrique, sur le plan politique, les dirigeants de certains des pays les plus influents ont réussi à forger vers la fin de 2002 un large consensus au niveau des

membres de l'Union africaine en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), une initiative qui constitue l'affirmation de leur volonté de donner une nouvelle impulsion aux actions de développement du continent.

4. L'un des éléments majeurs de ce nouveau partenariat avait trait au renforcement de la coopération économique entre pays voisins, y compris l'établissement de liens physiques plus étroits. Ce nouveau partenariat permettrait de venir à bout des déséconomies des marchés nationaux étroits, de mettre en place des structures d'envergure plus efficaces (par exemple en matière d'hydroélectricité) et de mettre en valeur plus efficacement des ressources communes telles que les bassins fluviaux (en Afrique, deux ou davantage de pays ont généralement en partage de grands fleuves).

5. Une autre évolution majeure a été la mise en place du Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP) qui demande à chaque pays de procéder périodiquement à une évaluation systématique et objective de la gestion de son propre développement. Dans le cadre de cet examen, les pays bénéficient des conseils et de l'assistance d'un comité constitué d'éminents experts indépendants d'autres pays africains. La démarche fait du renforcement effectif de la gouvernance l'élément crucial d'un développement réussi au niveau de la quasi-totalité des pays. C'est un élément sans lequel il ne serait certainement pas possible d'obtenir le renouvellement de l'appui des donateurs ainsi que davantage d'investissements de la part du secteur privé étranger, toutes choses qui sont vitales à la mise en œuvre requise de projets multinationaux de grande envergure.

Les quatre secteurs infrastructurels clés

6. Ce que l'on appelle communément "infrastructure économique" comporte quatre secteurs clés et, ce, du fait de

l'importance que revêtent ces services pour les activités courantes au sein de la quasi-totalité des autres secteurs économiques et, partant, pour la croissance économique, l'emploi et la productivité.

Alimentation en eau et assainissement et gestion des ressources en eau

La mauvaise qualité de l'eau et l'absence de structures DRIDI MAIREM en eau expliquent en grande partie les taux élevés de mortalité chez les enfants et de maladies fréquentes chez les adultes. La collecte de l'eau après le parcours de grandes distances est une corvée qui s'impose à nombre de femmes.

Régulièrement, les rapports de contrôle de l'OMS et de l'UNICEF font état de la gravité extrême de la situation qui prévaut en Afrique subsaharienne où plus de 40 % de la population n'a pas accès à l'eau potable, et 60 %, à l'assainissement de base. Depuis 1990, seules quelques améliorations mineures ont été enregistrées et, tout au plus, seule la moitié de l'ensemble des pays de l'ASS pourrait atteindre, à l'horizon 2015, les OMD en matière d'alimentation en eau et d'assainissement.

En Afrique du Nord, où près de 10 % seulement de la population n'a pas actuellement accès à l'eau potable – et 20 % à l'assainissement de base – il y a lieu d'améliorer considérablement la qualité de l'approvisionnement et d'accroître le nombre d'heures de disponibilité d'eau par semaine, sans oublier la nécessité de remédier à l'inefficacité criarde des sociétés de services publics et à la mauvaise performance financière qui en résulte.

Énergie

L'Afrique subsaharienne connaît un déficit généralisé sur le plan de la fourniture d'énergie. La fiabilité des services dans la plupart des pays de la région est non seulement d'un niveau médiocre, mais la situation ne cesse de se dégrader dans

bon nombre de pays et, ce, pour de multiples raisons. L'accès à l'énergie à des coûts abordables est souvent limité à une petite minorité de la population urbaine. Entretiens, les réseaux de distribution nationaux requièrent davantage d'investissements.

Les coûts de ces insuffisances pour l'activité commerciale en termes de production perdue/gaspillée ou d'investissements considérables et de coûts d'exploitation que nécessite la production intégrée d'énergie afin de réduire la dépendance des services publics d'énergie sont considérables. Souvent d'ailleurs, ces coûts représentent l'un des facteurs les plus importants qui sont de nature à entraver les investissements commerciaux dans un pays.

D'une manière générale, l'Afrique du Nord connaît actuellement une meilleure qualité de la fourniture d'énergie, mais des investissements sont constamment requis en vue de renforcer la production et le transport, alors que se poursuit un vaste programme d'électrification rurale.

Services de transport

L'extension et la réfection du réseau routier ont été toutes les deux insuffisamment effectuées dans nombre de pays, alors que le secteur a souffert du problème de plus en plus généralisé de la mauvaise maintenance des infrastructures existantes.

Comparativement à ceux de plusieurs pays asiatiques en développement, les coûts du transport terrestre en Afrique subsaharienne ont tendance à être élevés. Cette cherté est due, d'une part, à la faiblesse du trafic sur des routes en mauvais état et, d'autre part, à

la gestion inefficace de la maintenance et des services. Ces problèmes entravent l'expansion efficace de la croissance économique et, à l'heure actuelle, leurs effets néfastes tendent à se faire sentir le plus durement au niveau : a) des routes d'échanges commerciaux en ce qui concerne les pays enclavés, b) des voies reliant les villages et les exploitations agricoles aux marchés, dont l'absence de fiabilité compromet sérieusement les chances de l'évolution de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale et, surtout c) de la mobilité dans les principales zones urbaines du continent, soumises à une croissance rapide.

Les pays à revenu intermédiaire de l'Afrique du Nord disposent de réseaux de transport plus développés, et parviennent à maintenir l'équilibre entre l'évolution de ces réseaux et celle de la demande. Néanmoins, ils sont confrontés au problème de la réfection des routes inter-Etats qu'ils doivent impérativement entreprendre en vue de donner une impulsion aux activités commerciales et à l'intégration économique.

En ce qui concerne le transport aérien, plusieurs gouvernements ont été réticents à mettre en application des décisions convenues, en particulier celles de Yamoussoukro qui préconisent une politique de déréglementation des transports aériens et le renforcement des mesures de sécurité. Malgré les efforts récemment déployés par des donateurs tels que l'UE, la Banque mondiale et les Etats-Unis, le tableau reste assez sombre. La plupart des compagnies aériennes africaines sont incapables de rentabilité ou de s'y maintenir, les liaisons inter-Etats sont limitées, les coûts du transport de fret et de passagers sont

élevés, et la sécurité laisse à désirer, ce qui explique, par exemple, le fait que la plupart des compagnies aériennes figurant sur la liste d'interdiction de vol dans l'espace aérien de l'UE sont des compagnies basées en Afrique.

Les ports de l'Afrique subsaharienne nécessitent à la fois des travaux de réfection et de modernisation, surtout s'ils doivent devenir des plaques tournantes régionales dont l'existence constitue un facteur essentiel à la promotion de l'intégration régionale et du commerce avec les pays enclavés. Les normes de sécurité des navires et des ports devraient être aussi prises en compte dans le cadre de ces efforts d'amélioration.

Alors que les chemins de fer pourraient représenter un

moyen de transport peu coûteux et intégré à l'environnement, ils souffrent de graves insuffisances, particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne. Les réseaux de chemin de fer mis en place avant les indépendances étaient surtout destinés à relier les régions riches en ressources aux ports. En conséquence, ils ne constituent pas des réponses appropriées aux besoins du commerce moderne intra-régional et aux flux humains. Par ailleurs, la coexistence de divers systèmes ferroviaires n'est pas de nature à favoriser les interconnexions régionales. Enfin, souffrant d'un déficit de maintenance, ces réseaux sont dans un très mauvais état. Des plans sont en cours d'élaboration dans le cadre du NEPAD, qui visent à redynamiser et à intégrer les réseaux ferroviaires grâce à un appui des organismes

multilatéraux. Appuyée par des initiatives privées de certains membres de l'ICA, la concession des compagnies ferroviaires est aussi en cours.

TIC

Largement financés par le secteur privé, des investissements importants et rentables ont été faits au cours de ces dix dernières années dans la quasi-totalité des pays en vue de lancer la téléphonie mobile.

Dans le cadre de certains investissements à venir tels que ceux liés à la mise en place généralisée d'équipements à large bande et à la promotion de services de courrier électronique non commerciaux, une plus forte participation des sources de financement publiques serait probablement nécessaire.

Le prix à payer pour rattraper le retard

7. Des tentatives ont été faites en vue d'évaluer, d'un côté, les dépenses supplémentaires requises en vue de permettre à l'Afrique subsaharienne de franchir un premier grand pas vers le redressement de son déficit infrastructurel, et, de l'autre, la part de ces dépenses que devraient assurer la communauté internationale. Mais la plupart de ces tentatives ont porté sur des secteurs ou des pays donnés.

8. Dans le cadre de ses travaux de recherche effectués en 2003-04 et qui étaient liés au Projet du millénaire des Nations Unies, le Professeur Sachs a fait une estimation du coût de la réalisation, à l'horizon 2015, de progrès « compatibles avec les OMD » dans les domaines de l'énergie, des routes, et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. De ces travaux, qui portaient sur trois pays africains ayant fait l'objet d'une étude approfondie, il ressort que les coûts additionnels requis par an et par personne (sur la période 2005-2015) se situeraient entre 32 et 40 dollars EU, sur lesquels 20 dollars EU devraient provenir des donateurs. Portées à l'échelle de

l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, ces dépenses nécessiteraient **un appui supplémentaire de l'ordre de 14 milliards de dollars EU par an de la part des donateurs.**

9. En adoptant une approche tout à fait différente basée sur l'application de liens économétriques des années précédentes en vue de l'estimation du coût qu'exigerait un taux de croissance de 7 % du PIB (taux indicatif qui permettrait d'atteindre les OMD en matière de réduction de la pauvreté), la Banque mondiale a conclu que pour couvrir le coût des investissements requis pour le développement de ses infrastructures, l'Afrique subsaharienne avait besoin de **10 milliards de dollars EU supplémentaires par an** (ce qui revient à peu près à 14 dollars EU par personne).

10. En 2004, le gouvernement du Royaume-Uni a réuni un groupe d'éminents hommes politiques et penseurs politiques africains au sein d'une Commission indépendante, dans l'optique de les faire réfléchir sur la situation et les perspectives du continent. À l'issue de cet exercice, le groupe devait soumettre à la communauté internationale une vision qui serait de nature à renforcer la confiance entre les gouvernements africains et

étrangers et, partant, leur partenariat au développement.

11. Le Rapport de la Commission pour l'Afrique souscrit, dans ses grandes lignes, à l'analyse faite par la Banque mondiale – c'est-à-dire l'octroi par les pays développés de 10 milliards de dollars EU supplémentaires par an d'ici à 2010. Mais la Commission va plus loin en proposant, sous réserve de revue, que ce montant soit doublé à partir de cette date.

12. Au total, le rapport recommande une augmentation de 25 milliards de dollars EU de l'aide à l'Afrique, les infrastructures devant bénéficier de 40 % de cette enveloppe, ce qui, somme toute, représente un montant considérable.

13. Le rapport de la Commission a été une contribution de taille au Sommet du G8 tenu à Gleneagles, en Écosse, en juillet 2005. À la faveur de cette rencontre, les promesses antérieures faites quant à une augmentation de l'aide aux pays en développement et à la

nécessité de destiner la moitié de cette aide à l'Afrique ont été entérinées au plus haut niveau, permettant ainsi de doubler le flux de l'aide au continent à partir de l'année de référence 2004 et, ce, jusqu'en 2010.

CHAPITRE 2 : Tendances actuelles en matière d'appui financier extérieur

Volumes de l'aide

14. Entre 2005 et 2006, le volume des nouveaux financements consentis par les organismes d'aide de l'ICA en faveur du développement des infrastructures en Afrique a enregistré une forte augmentation. Cette augmentation a été de l'ordre de 10 % à l'échelle du continent et de près de 15 % en ce qui concerne les flux de l'APD en direction de l'Afrique subsaharienne. Ces conclusions sont issues de données fournies par des membres de l'ICA dans le cadre d'une enquête effectuée par le secrétariat de l'organisme en décembre 2006. Ladite enquête visait à réunir une série de données de référence documentées et complètes sur les financements effectués au titre de l'année 2005, tout en brossant un tableau aussi fidèle que possible de ceux effectués au titre de 2006.

15. Pour ce qui est des quatre institutions multilatérales impliquées (Banque africaine de développement, Commission européenne, Banque européenne d'investissement et Banque mondiale) et de cinq des sept organismes bilatéraux, les informations générées se présentaient sous

forme de financements approuvés en faveur de projets individuels destinés à satisfaire des besoins infrastructurels. L'ensemble de ces projets figure dans l'Annexe statistique au présent rapport.

16. Le Tableau 1 récapitule la tendance générale qui se dégage de l'enquête quant à l'appui octroyé en 2005 et 2006 par les organismes d'aide en faveur du développement des infrastructures en Afrique. L'APD reçue par l'Afrique subsaharienne prédomine dans ce tableau, et le volume des financements a été supérieur à 5,1 milliards de dollars EU en 2006. Le volume de l'ensemble des financements au titre de l'aide à l'Afrique du Nord est presque resté inchangé, alors que l'augmentation de l'APD en direction de l'Afrique subsaharienne provient essentiellement des activités des organismes multilatéraux.

17. Sur le plan bilatéral, le Japon et les États-Unis se sont distingués par le volume de leurs appuis en faveur du développement des infrastructures en Afrique et, ce, par le financement direct de projets et d'études.

Tableau 1 - Tendances récentes en matière d'octroi de financements par des organismes multilatéraux et bilatéraux de l'ICA et de l'OCDE en faveur du développement des infrastructures en Afrique (en millions de dollars EU)

Destinations:	Afrique du Nord		ASS – AS		AS	Échelle continentale	
Sources:	APD	N-C	APD	N-C	N-C	APD	N-C
2005							
Multilatérales	--	1 047	2 850	410	235	2 850	1 692
Bilatérales	704	220	1 500	7	60	2 204	287
Total	704	1 267	4 350	417	295	5 054	1 979
2006							
Multilatérales	--	1 388	3 800	255	375	3 800	2 018
Bilatérales	538	--	1 325	35	--	1 863	35
Total	538	1 388	5 125	290	375	5 663	2 053

ASS – AS Afrique subsaharienne, y compris l'Afrique du Sud
 APD Aide publique au développement
 N-C Appui à des termes non concessionnels

Source: Calcul fait sur la base des financements octroyés en faveur de projets en 2005 et 2006 (Annexe statistique). Pour de plus amples informations sur la constitution des données ci-dessus, voir le Tableau 7 de l'Annexe statistique.

18. Si les petits donateurs au sein de l'OCDE avaient été en mesure d'assurer leur contribution minimale récente de 5 % aux appuis en matière d'APD à l'Afrique en faveur du développement des infrastructures, l'ensemble des financements au titre de 2005 et de 2006 aurait été supérieur au chiffre indiqué dans le tableau – et, ce, d'au moins 100 millions de dollars EU en 2005 et de 200 millions de dollars EU en 2006.

19. Étant donné que les financements octroyés au titre de l'aide peuvent fluctuer d'une année à l'autre, il importe de déterminer dans quelle mesure les résultats issus de l'enquête effectuée par l'ICA soutiennent la comparaison avec les tendances antérieures. L'OCDE-CAD (Comité d'aide au développement) a longtemps recueilli des informations détaillées auprès de ses pays membres sur leurs concours annuels en matière d'APD : les Tableaux 9 et 10¹ de l'Annexe statistique récapitulent les principales tendances de ces dix dernières années.

20. Au plan général, les séries statistiques font état de fluctuations sur deux années, mais de peu de signe de croissance avant l'année 2004 où les appuis au titre de l'APD en direction de l'ASS ont fait un bond pour se situer largement au-dessus de 4 milliards de dollars EU. Révisés sur la base de la nouvelle classification du CAD, les chiffres renforcent cette analyse.

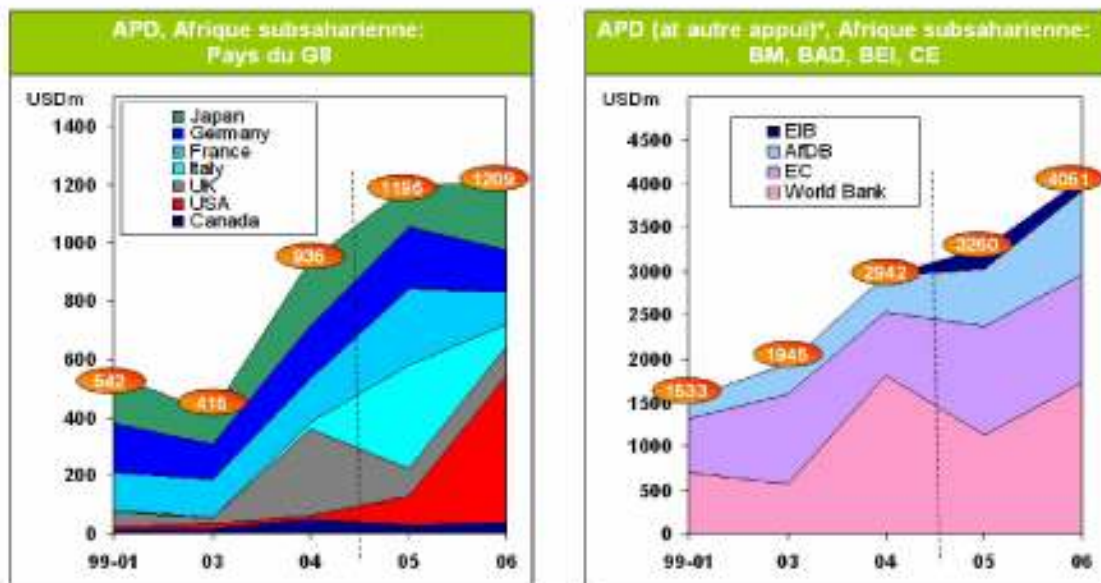
21. La comparaison des résultats issus de l'enquête de l'ICA avec les nouvelles données de l'OCDE-CAD au titre de 2005 révèle que les données de l'ICA sont de près de 25 % supérieures à celles du CAD. L'ampleur de cet écart n'est pas particulièrement surprenante si l'on tient compte de l'ampleur et de la diversité des dilemmes qui se sont posés en matière de classification. Réduire de 25 % les données recueillies par l'ICA au titre de 2006 reviendrait à dire que si l'on avait adopté l'approche du CAD, le volume des financements se serait situé autour de 4,15 milliards de dollars EU. C'est là un montant important qui signifierait que l'augmentation considérable qu'ont enregistrée les financements en 2004 n'a pas été un feu de paille, car elle est intervenue encore une fois deux années plus tard.

22. Les Graphiques 1 et 2 établissent le lien entre les données issues de l'enquête menée auprès des membres de l'ICA (2005 et 2006) et celles de l'OCDE-CAD (antérieures à 2005). Ils comportent une ligne pointillée mise en évidence entre 2004 et 2005 afin de délimiter clairement les différentes données présentées.

1 – Les données de l'OCDE ont été récemment modifiées suite aux ajustements intervenus en matière de classification, mais n'ont pas encore atteint le degré d'affinement qui aurait permis leur prise en compte dans le cadre du présent rapport.

Graphique 1

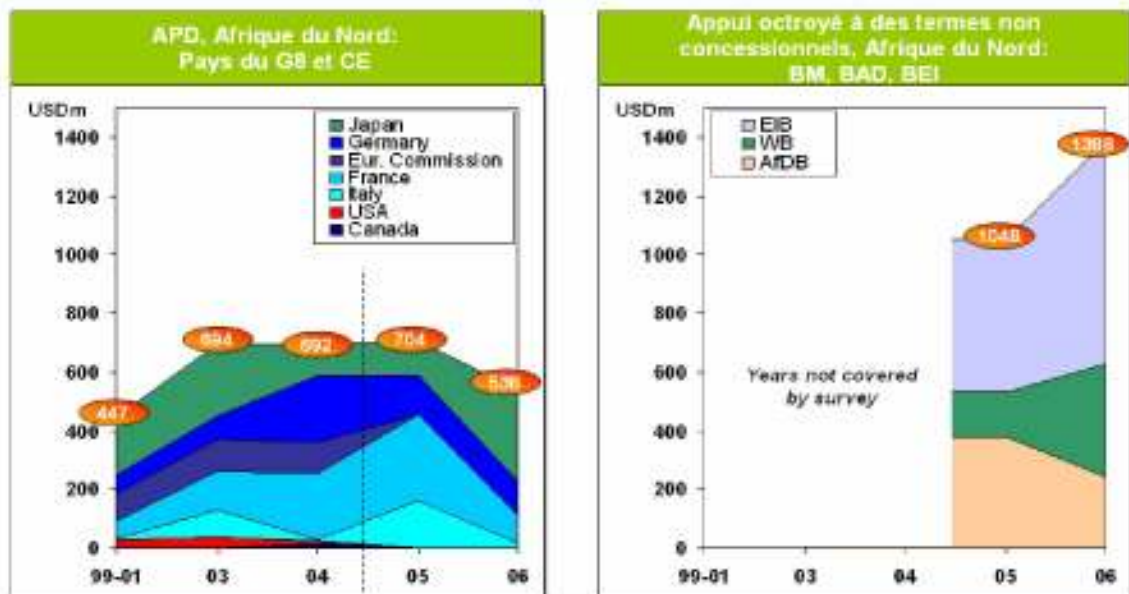
Volumes des investissements des membres de l'ICA dans les infrastructures en Afrique subsaharienne, hormis l'Afrique du Sud 1999-2006



Source: OECD DAC, Membres ICA, Analyses Secrétariat ICA. Données 99-01 représentant moyennes sur la période.
Note: * Financements APD uniquement (jusqu'en 2004); chiffres 2006 et 2006 intègrent prêts montants octroyés à des termes non concess (essentiellement BEI et BF)

Graphique 2

Volumes des investissements des membres du ICA dans les infrastructures en Afrique du Nord 1999-2006



Source: OECD DAC, Membres ICA, Analyses Secrétariat ICA. Données 99-01 représentant moyennes sur la période.

23. Sans équivoque, il ressort du Graphique 1 qu'une forte croissance de l'APD en direction de l'ASS a été enregistrée au cours de ces dernières années et, ce, grâce aux apports des sources multilatérales et bilatérales qui ont plus que doublé à partir de 2000. Il conviendrait de noter que près des trois quarts des financements octroyés proviennent toujours des sources multilatérales. La CE et la BM ont plus que doublé leurs appuis, alors que celui de la BAD a quadruplé (par rapport à son volume initial). Le doublement du volume des financements de source bilatérale est essentiellement le fait des États-Unis et du Japon dont les apports ont subi une forte augmentation.

Les nouveaux financements octroyés permettent-ils de subvenir aux besoins?

24. Une façon de se faire une idée des efforts financiers encore requis en vue de la réalisation des objectifs recommandés en matière de développement de l'infrastructure de base en Afrique consisterait à exprimer en termes de montant moyen par habitant de chaque pays les financements octroyés par les

membres de l'ICA en 2005 et 2006. Il conviendrait de rappeler à cet effet que dans les paragraphes 8 et 9, des montants supplémentaires de 20 et 14 dollars EU par personne, d'une année à l'autre, avaient été respectivement recommandés par les rapports du Projet du millénaire des Nations Unies et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

25. Il ressort du Tableau 2 que les volumes de l'aide octroyée par des membres de l'ICA au titre de 2005 et de 2006 demeurent très faibles en ce qui concerne la majorité des pays qui ont bénéficié de cet appui. Il est difficile d'évaluer l'impact de l'augmentation récente du volume des financements sur des pays tels que le Gabon et le Sénégal ainsi que sur un nombre relativement faible d'autres pays. Cependant, l'on peut raisonnablement conclure que **c'est une très petite minorité de pays qui peut s'attendre, dans le court terme, à recevoir les flux minimaux de capitaux recommandés.**

Tableau 2 - Volumes globaux des financements octroyés par personne en 2005 et 2006 par des membres majeurs de l'ICA en Afrique subsaharienne au titre du développement des infrastructures

	Pays	Revenu par habitant en 2003	Popul-ation en 2003	Aide octroyée par l'ICA en 2005-06	Aide moy. ann. par habitant octroyée par L'ICA²
		PPA en \$	Millions	Millions \$	\$ EU
1	Zimbabwe	n.d.	13,1	13,5	0,5
2	Libéria	n.d.	3,4	75,1	11
3	Sierra Leone	530	5,3	95,6	9
4	Malawi	590	11	116,1	5,3
5	Tanzanie	620	35,9	474,4	6,6
6	Burundi	630	7,2	115	8
7	RDC	660	53,2	376,8	3,5
8	Guinée Bissau	680	1,5	20,5	6,8
9	Éthiopie	710	68,6	1 283,3	9,3
10	Congo	730	3,8	62,8	8,3
11	Madagascar	800	16,9	272,9	8
12	Niger	830	11,8	212,8	9
13	Zambie	850	10,4	192,1	9,2
14	Nigéria	900	136,5	607,1	2,2
15	Mali	960	11,7	314,4	13,4
16	Érythrée	1 020	4,4	55,5	6,3
17	Kenya	1 030	31,9	403,2	6,3
18	Mozambique	1 060	18,8	430,5	11,4
19	Rép. Centraf.	1 080	3,9	102,6	13,1
20	Tchad	1 080	8,6	180,3	10,5
21	Bénin	1 110	6,7	364,3	27,2
22	Burkina Faso	1 170	12,1	72,9	3
23	Rwanda	1 290	8,4	241,2	14,4
24	Côte d'Ivoire	1 400	16,8	8,6	0,3
25	Ouganda	1 430	25,3	454,7	9
26	Sénégal	1 620	10,2	658,3	32,3
27	Togo	1 640	4,9	9,9	1
28	Gambie	1 740	1,4	97,6	35
29	Soudan	1 760	33,5	115,4	1,7
30	Mauritanie	1 870	2,8	185,1	33
31	Angola	1 910	13,5	99,7	3,7
32	Cameroun	1 990	16,1	391,2	12,1
33	Guinée	2 080	7,9	145,3	9,2
34	Ghana	2 190	20,7	600	14,5
35	Lesotho	3 100	1,8	81	22,5
36	Swaziland	4 850	1,1	3,1	1,4
37	Gabon	5 500	1,3	129,5	45,8
38	Namibie	6 660	2	101,6	25,4
39	Botswana	8 370	1,7	5,5	1,6
40	Maurice	11 280	1,2	13	5,4

Sources: Banque mondiale (2005), Indicateurs du développement dans le monde en 2005, Washington, D.C. Calculs basés sur les tableaux annexés au présent rapport.

2 – Des moyennes, pour les années 2005 et 2006, ont été prises en compte afin que ces données soient davantage statistiquement significatives pour chaque pays. Ces moyennes font état d'une augmentation du volume des financements en faveur de certains pays depuis 2004, année au cours de laquelle les données entrant dans le cadre des rapports du Projet du Millénaire des Nations Unies et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ont été élaborées. En dépit de ces augmentations, les données sont en deçà du seuil minimal recommandé de 14 à 20 dollars EU d'investissement par personne.

Initiatives des organismes multilatéraux

26. Actuellement, 75 % des financements destinés aux projets d'infrastructure en Afrique proviennent des institutions multilatérales.

27. Compte tenu des différentes évolutions intervenues au cours de ces dernières années au niveau des institutions multilatérales majeures, l'on ne saurait s'attendre dans les années à venir à une amélioration de leur appui en faveur du développement des infrastructures en

Afrique subsaharienne. La Banque africaine de développement, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du FAD-X, a noté que le Fonds africain de développement avait consacré 45 % de ses financements au titre de la 10^e reconstitution au développement des infrastructures, ce qui représente une enveloppe largement supérieure à celles des années antérieures.

28. Au cours de ces dernières années, le Groupe de la Banque africaine de développement a déployé des efforts considérables pour accroître substantiellement sa contribution au financement du développement des infrastructures en Afrique subsaharienne. En mars 2005, les Etats contributeurs de l'IDA ont décidé, dans le cadre de la 14^e reconstitution, d'augmenter les ressources de 25 % par rapport à celles de la précédente (la plus forte augmentation enregistrée depuis le début des années 80). La moitié de ces ressources était destinée à l'Afrique subsaharienne, et la part consacrée au développement des infrastructures dans les financements octroyés par l'institution en faveur de la mise en œuvre de projets devrait passer à près de 40 % au cours de l'exercice 2008 (contre une moyenne de près de 34 % dans le cadre de la 13^{ème} reconstitution des ressources de l'IDA). Par conséquent, le volume de son appui est passé de 600 millions de dollars EU en 2000 à une moyenne de 1,5 milliard de dollars EU au cours de ces trois dernières années. En 2007, l'IDA devrait atteindre, avec un excédent de 2 milliards de dollars EU, son objectif visant à affecter à des projets d'infrastructures 40 % de ses ressources destinées à l'Afrique. L'on peut observer le caractère quelque peu cyclique des

financements de l'institution en ce sens qu'en général, il se produit une pénurie de ressources au cours de la dernière année du cycle de reconstitution, ce qui y entrave l'approbation de l'ensemble de la réserve de projets.

29. La Commission européenne a poursuivi un appui à la fois constant et substantiel en faveur du secteur du transport en Afrique subsaharienne, tout en prenant une série d'initiatives de nature à renforcer son rôle dans d'autres secteurs infrastructurels. Suite au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, elle a mis en place une Facilité UE-ACP de l'eau et lui a affecté une enveloppe de 250 millions d'euros prélevée sur les ressources du 9^e Fonds européen de développement. Depuis, elle lui a attribué d'autres financements et mis en place une Facilité de l'énergie du même type à laquelle elle a octroyé une enveloppe de 220 millions d'euros.

30. Dans l'avenir, la Commission compte sur l'approbation du 10^{ème} Fonds européen de développement (prévu pour couvrir la période 2008-13) qui devrait porter sur une enveloppe de 50 % supérieure à celle du 9^{ème} FED en cours. Si les pays formulent des demandes en nombre suffisant, le secteur des infrastructures pourrait continuer à se voir attribuer près du quart de l'ensemble des fonds, ce qui représente quelque 5,6 millions d'euros et pourrait lui permettre d'appuyer et de renforcer tous les programmes susmentionnés sur la période de 6 années que devrait durer ce 10^e FED.

31. Les années à venir devraient voir une évolution rapide du Partenariat CE-Afrique pour les infrastructures mis en place en 2005 en vue du renforcement de l'appui européen au développement des infrastructures régionales en Afrique. Le Fonds d'affectation spéciale créé en tant que partie intégrante de ce Partenariat interviendra dans le subventionnement de prêts ou, autrement, dans la facilitation de financements auprès d'institutions financières européennes (qu'elles soient publiques ou privées). 60 millions d'euros prélevés sur les ressources du 9^e FED ont été réservés et devraient servir à adoucir les conditions de prêts de l'ordre de 260 millions d'euros consentis par la Banque européenne de développement. Outre la Commission, au moins six Etats membres

de l'UE devraient assister le Fonds d'affectation spéciale dans sa phase de démarrage.

Bailleurs de fonds bilatéraux du G8

32. En ce qui les concerne, les membres de l'ICA issus du G8 sont tous entièrement résolus à aider l'Afrique à combler son déficit infrastructurel, mais peu d'entre eux ont défini leurs propres objectifs de financement aussi clairement ce qu'ils ont exigé des institutions multilatérales en contrepartie de leur concours financier.

33. La France soutient un vaste programme qui met l'accent notamment sur le secteur de l'eau ainsi que sur la planification et la gestion urbaines.

34. Malgré une forte chute du niveau de ses activités pendant la première moitié de la décennie en cours, le Japon déploie actuellement des efforts considérables pour relancer son programme, ce qui lui permettrait de tenir son engagement de doubler son APD en direction de l'Afrique subsaharienne sur la période 2004-2008.

35. Les États-Unis poursuivent leur vaste programme d'assistance technique, auquel sont venus s'ajouter des financements de projets de plus en plus généreux, octroyés au titre du *Millennium Challenge corporation*. Les activités de cette institution reposent sur la collaboration avec les pays afin de réunir des informations sur la bonne performance d'un ensemble d'indicateurs transparents relatifs à la bonne qualité de la gestion économique. Dès la conclusion satisfaisante de ce processus, elle pourrait allouer des financements substantiels en vue de la mise en œuvre de programmes "compacts" conçus pendant la période préparatoire. Jusqu'ici, les programmes qui lui ont été proposés par la plupart des pays comportent des volets importants axés sur les infrastructures. Davantage de financements en faveur d'autres pays sont envisagés au cours de l'année à venir ou des deux prochaines années.

36. Bien qu'elle ait de manière significative réduit son appui initial aux secteurs du transport et de l'énergie, l'Allemagne soutient un vaste programme d'alimentation en eau et d'assainissement et, ponctuellement, fournit d'autres aides

substantielles. Dans les années à venir, elle envisage une reprise en force de ses activités au sein du secteur de l'énergie.

37. L'Italie cherche à rationaliser ses politiques antérieures d'aide et demeure optimiste quant à la perspective d'un appui accru de sa part au nouveau Partenariat l'UE-Afrique et à la Banque africaine de développement.

38. Le Royaume-Uni a considérablement réduit ses activités de financement direct de projets, hormis une assistance technique ciblée. Cependant, il demeure l'un des acteurs clés en matière d'appui budgétaire et de soutien à nombre de facilités mises en place en vue d'aider à la préparation de projets et de servir de levier financier à la participation du secteur privé au développement des infrastructures. De manière générale, il ressort de l'analyse des allocations de ressources effectuées par le pays que les infrastructures représentent près de 5 % de ses dépenses en matière d'aide bilatérale en faveur de l'Afrique.

39. Le Canada contribue peu au financement direct des projets d'infrastructure et, à l'instar du Royaume-Uni, fournit une assistance technique ciblée ainsi qu'un appui à la préparation de projets. Il consacre lui aussi près de 5 % de son aide bilatérale au développement des infrastructures en Afrique.

Sources de financement émergentes

40. Outre les pays de l'OCDE dont il a été largement question dans les pages précédentes ainsi qu'au niveau des données globales sur le CAD, d'autres pays ont revêtu une importance particulière pour l'Afrique au cours de ces dernières années. Les fonds et banques arabes et des pays producteurs de pétrole, dont l'appui est le plus ancien et le plus constant, sont de plus en plus nombreux à intervenir et leurs activités ne cessent de prendre de l'ampleur. Ils ont été rejoints en cela par la Chine et l'Inde, en particulier par leurs banques d'import-export.

41. Les informations recueillies sur les institutions arabes et les pays producteurs de pétrole indiquent qu'en 2005, leur contribution à l'échelle du continent au

développement des infrastructures s'est chiffrée à près de 1 100 millions de dollars EU, et à quelque 700 millions de dollars EU en faveur de sa région subsaharienne. La Banque islamique de développement, une des plus importantes de ces institutions, a récemment annoncé la perspective d'un élargissement considérable de ses activités programmées.

42. Selon les informations fournies par la Banque d'export-import de l'Inde, ses lignes de crédit consacrées à l'appui aux projets d'infrastructures en Afrique se sont élevées à près de 100 millions de dollars EU en 2005 et à 600 millions en 2006. Elle a aussi octroyé d'énormes facilités financières à un nombre croissant de pays, généralement sous forme de lignes de crédit qui, par ailleurs, se prêtaient d'emblée à être utilisées dans le cadre d'acquisitions liées au développement des infrastructures.

43. Même si au cours de ces dernières années la presse a fait état d'appuis de plus en plus importants de la part de sources financières chinoises en faveur du développement des infrastructures en Afrique, le gouvernement chinois, pour sa part, n'a pas publié de chiffres officiels à cet égard. Par contre, il a fixé à 5 milliards de dollars EU l'enveloppe globale de l'aide qu'il devrait fournir au continent au cours des trois prochaines années (2007-2009) et, ce, essentiellement à des conditions préférentielles et tout en espérant qu'une part importante de cette aide sera consacrée à des objectifs de développement d'infrastructures. La Banque de développement chinoise, qui a décaissé quelque 66 milliards de dollars EU en 2005, est actuellement à la recherche d'opportunités d'investissement en Afrique.

L'augmentation des investissements privés

44. Au cours de ces deux dernières décennies, il s'est produit au niveau des principales régions du monde, en développement ou industrialisée, un revirement en faveur d'une plus forte mobilisation du secteur privé en vue de la mise en place ou du financement des infrastructures et, ce, de plus en plus, dans des cadres transfrontaliers. S'il est vrai que l'Afrique est partie à cette nouvelle évolution, elle fait piètre figure à côté des

autres régions en développement en la matière.

45. À l'heure actuelle, le montant des investissements privés dans l'infrastructure, dont la majeure partie se trouve hors du continent africain, est supérieur au volume global du flux de l'aide à ce secteur, comme le montre le Graphique 3³. A l'échelle du continent, tel a été le cas depuis la fin des années 90. En prenant isolément l'Afrique subsaharienne, l'on se rend compte que la région a connu une situation similaire pendant certaines années de la décennie en cours.

46. Vers la fin des années 90, les pays à revenu intermédiaire de l'Afrique du Nord ont commencé à expérimenter avec la plus grande prudence l'approche asiatique reposant sur la participation du privé aux appels d'offres portant sur le financement, la construction et l'exploitation de nouvelles structures telles que les centrales électriques, les aéroports ou les services de téléphonie mobile. L'Afrique du Sud a procédé à la libéralisation de son marché de services téléphoniques et a pris des initiatives majeures au milieu des années 90 pour intéresser les investisseurs privés étrangers et nationaux au financement et à la gestion de routes à péage.

47. Ailleurs en Afrique subsaharienne, de même qu'en Afrique du Nord, des marchés ont été attribués à des producteurs indépendants d'énergie, alors que l'intérêt n'a cessé de grandir pour une approche reposant sur la participation public-privé sous forme de concessions d'entreprises existantes sur des périodes déterminées (généralement 20 à 30 années), une approche qui a relativement peu réussi en Amérique latine. Ces concessions ont été effectuées dans le cadre de l'exploitation et de la réhabilitation d'installations portuaires, et en ce qui concerne quelques sociétés de distribution d'énergie électrique. Dans tous ces cas, les apports financiers des entreprises concessionnaires ont été généralement assez faibles.

48. L'ampleur limitée de ces types d'investissements est le reflet des marges bénéficiaires souvent réduites découlant des offres au regard, sur le long terme, des risques politiques éventuels et de l'instabilité en matière de réglementation. Même si elle n'a pas permis d'obtenir une amélioration

3 – Les investissements effectués par les organismes d'aide sont pris en compte dans ces chiffres sur les investissements privés dans ces projets, mais le double comptage que cette procédure implique n'est pas assez important pour altérer ce tableau.

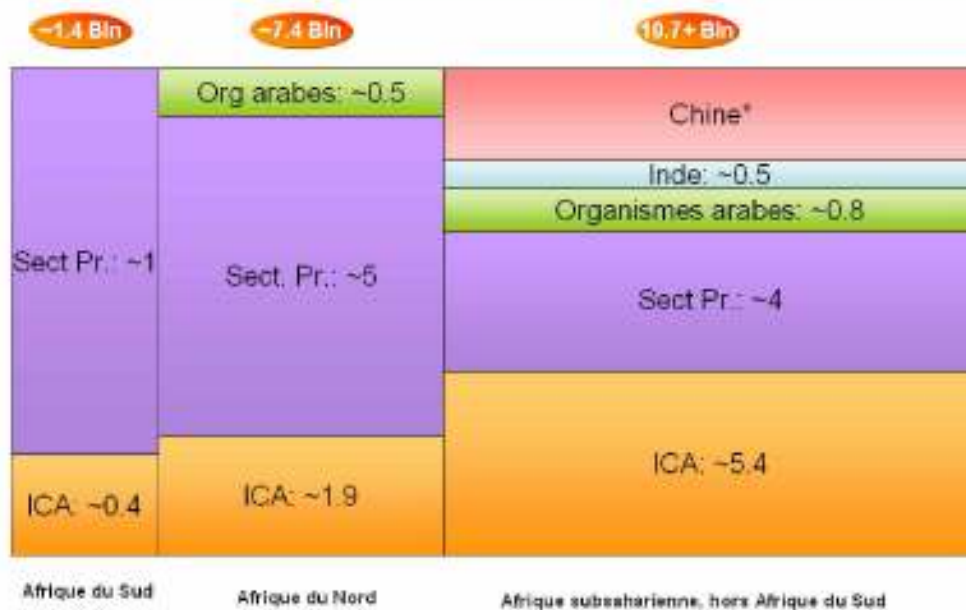
globale du volume des investissements privés, la mise en place, par des organismes tels que l'Office pour les investissements privés à l'étranger (OPIC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Banque mondiale, d'instruments visant à atténuer ces risques n'aura pas été vaine.

49. Le Graphique 4 fait état de la croissance récemment enregistrée par les flux de financements étrangers. Alors que dans toutes les parties du monde le plus gros de ces investissements a été destiné aux TIC,

et plus particulièrement aux services de téléphonie mobile, une tendance de plus en plus marquée se fait sentir en faveur du secteur de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz, et du secteur du transport, tout comme en direction des installations portuaires, des réseaux ferroviaires et des activités liées au transport aérien. L'évolution notable enregistrée en 2005 aura été l'investissement privé majeur fait sous forme de concessions emportées par des entreprises espagnoles et portant sur la construction et l'exploitation de plusieurs installations de dessalement en Algérie.

Graphique 3

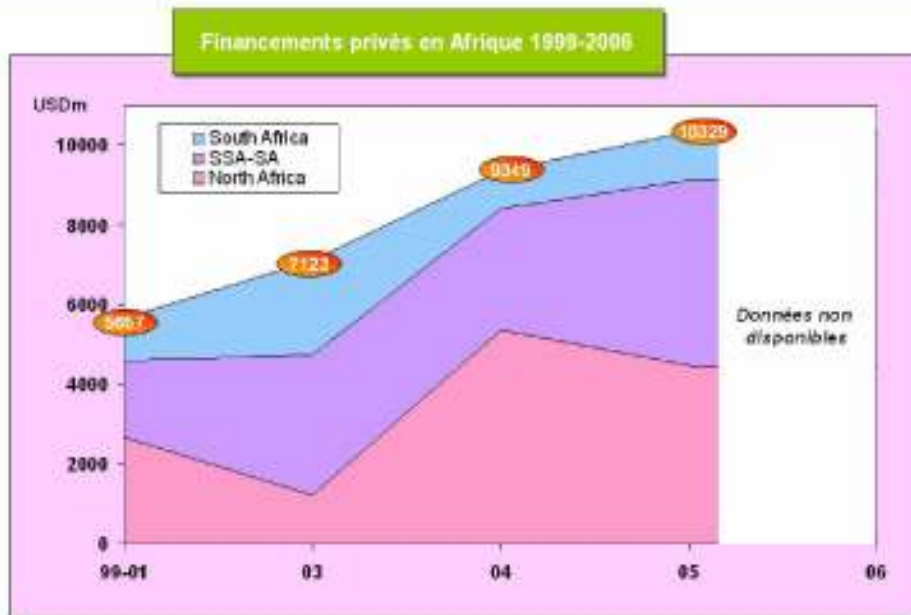
Volume des financements octroyés par les membres de l'ICA et situation globale en Afrique en 2005



Source: membres ICA, analyses et estimations Secrétariat de l'ICA.
Note: le graphique n'est pas mis à l'échelle * Chiffre non disponible

Graphique 4

Financements octroyés par le secteur privés en Afrique 1999-2006



Source: Analyse Secrétariat ICA base de données PP Banque mondiale et PPIAF. Données 99-01 représentent moyennes sur la période.
Note: Données 2006 non disponibles.

CHAPITRE 3: Répartition actuelle de l'appui de l'ICA

50. Ce chapitre récapitule et analyse la répartition sectorielle et régionale de l'aide octroyée en faveur du développement des infrastructures en Afrique, telle qu'elle ressort de l'enquête et de la collecte de données effectuées par l'ICA. Il portera essentiellement sur les contributions financières que font actuellement les membres de l'ICA dans le cadre des programmes les plus importants de développement d'infrastructures, et sera complété par des informations relatives à l'appui reçu sous forme de capitaux privés et à celui octroyé par les fonds et banques arabes ainsi que par l'Inde.

Alimentation en eau et assainissement et gestion des ressources en eau

51. Le Tableau 3 montre que les contributions globales des membres de l'ICA ont enregistré une baisse, passant de 2 milliards de dollars EU en 2005 à 1,8 milliard de dollars EU en 2006. Cette baisse est consécutive à la réduction du volume des prêts accordés à des conditions non concessionnelles à l'Afrique du Sud et aux pays du Maghreb. Dans le même temps, les financements en direction de l'Afrique subsaharienne (hormis l'Afrique du Sud), essentiellement sous forme d'APD, ont enregistré une augmentation de près de 20 %, portant ainsi leur volume à plus de 1,4 milliard de dollars EU. Cette augmentation ne manque pas d'être rassurante dans la mesure où les derniers chiffres fournis par le CAD indiquaient que l'aide reçue en 2005 par le secteur de l'eau en Afrique subsaharienne était de 25 % inférieure à celle de 2004.

52. Les chiffres fournis par l'ICA indiquent que les institutions multilatérales – BAD, CE et Banque mondiale – jouent un

plus grand rôle au sein du secteur qu'au cours des toutes premières années, ce qui, d'une part, est le reflet de la réussite de la Facilité UE-ACP de l'eau et de action ininterrompue, et d'autre part, de la coopération étroite entretenue par les trois institutions précitées.

53. Toutes ces trois institutions, plus particulièrement la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ne cessent de coordonner leurs efforts afin d'optimiser l'impact de leur aide. La Banque mondiale a identifié 19 pays qui, ensemble, abritent 80 % de la population de l'Afrique subsaharienne et qui, selon elles, ont des chances raisonnables d'atteindre les OMD. Dans le but d'accroître l'impact de ses financements, la Banque africaine de développement a adopté vers la fin de 2003 une politique visant particulièrement à renforcer son appui en faveur de l'alimentation en eau en milieu rural réalisé à des coûts plus bas que dans les zones urbaines par personne nouvellement bénéficiaire. Les deux banques ont élaboré des évaluations conjointes des OMD dans plus de 12 des 19 pays prioritaires, ce qui leur a permis d'élaborer des programmes d'investissement communs, soumis à des supervisions communes et à des obligations communes en matière d'établissement de rapports.

54. L'étendue des besoins est telle qu'il importe pour les partenaires bilatéraux de ne pas réduire le niveau de leurs activités (comme certains d'entre eux semblent l'avoir fait, à en juger par leurs contributions à l'aide en 2005 et en 2006), mais de jouer un rôle accru tout en collaborant étroitement avec les institutions multilatérales.

Tableau 3 – Principales sources de l'aide extérieure octroyée au secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en 2005-06 (en millions \$ EU)

	BAD	UE ⁴	BM	Japon	France	Alle- magne	États- Unis	Italie	Total ICA	Sect. pri- vé ⁵	Fonds arabes & Inde
2005											
Nord ⁶	--	--	98	72,3	39	38,8	200	84,5	532,6	510	85
Ouest	37,8	116,9	207,2	41,5	15	18,8	--	--	437,2	--	45,9
Centre	54,4	37,5	--	--	17	21,1	--	--	130	--	--
Est	192,4	--	--	17,8	37,8	98,9	3,1	--	350	--	4
Sud	--	319	60,7	8	59,9	--	3,2	22,4	473,2	--	--
Échelle continentale	--	--	76	--	--	--	--	--	76	--	--
Total	284,6	473,4	441,9	139,6	168,7	177,6	206,3	106,9	1 999	510	134,9
ASS-AS	284,6	240,4	343,9	67,3	78,7	138,8	6,3	22,4	1 182,4	--	49,9
2006											
Nord	99	--	66,8	56,1	38	94,3	--	15	369,2	n.d.	31,2
Ouest	81,3	67,7	348,5	21,3	22,2	10,9	0,7	--	552,6	n.d.	14,7
Centre	18,6	21,2	25	4,5	23,7	35,8	--	--	128,8	n.d.	13,5
Est	84	203,8	153	25,1	9,3	13,4	0,5	--	489,1	n.d.	53
Sud	30,5	106,1	23,3	7,3	--	14	0,5	51,3	233	n.d.	10,8
Échelle continentale	--	16,5	--	--	--	--	--	--	16,5	n.d.	--
Total	313,4	415,3	616,6	114,3	93,2	168,4	1,7	66,3	1 789,2	--	123,2
ASS-AS	214,4	415,3	549,8	58,2	55,2	74,1	1,7	51,3	1 420	--	92

Énergie

55. Les membres de l'ICA ont consacré en 2005 et 2006 près de 1,9 et 2,4 milliards de dollars EU respectivement aux projets d'énergie – voir Tableau 4. En 2006, c'est l'Afrique du Sud qui a bénéficié de plus de 50 % de l'aide octroyée à l'ASS qui, dans son ensemble, n'aura par conséquent reçu que 350 millions de dollars EU, une enveloppe infime au regard de la crise de l'énergie dont souffre la région.

56. Contrairement à ce qui s'est passé au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement, une plus grande part des prêts octroyés au secteur de l'énergie était soumise aux conditions du marché. En conséquence, les données portant sur ces financements ne correspondent pas tout à fait à celles disponibles sur les flux de l'APD

sauf, dans une certaine mesure, en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne. Les Fonds arabes et l'Inde se positionnent de plus en plus comme des pourvoyeurs majeurs d'aide à ce secteur qu'à celui de l'eau.

57. Alors que les chiffres donnés indiquent la tendance de la part de la Banque européenne d'investissement à se positionner comme l'une des sources majeures de financement du secteur de l'énergie en Afrique (la Banque mondiale et la Banque africaine de développement se chargeant de la plupart des pays moins solvables), l'intervention directe des sources bilatérales y est très limitée.

4 – Y compris les données de la CE et celles de la BEI

5 – Les données relatives au secteur privé, aux fonds arabes et aux contributions de l'Inde représentent des sous-estimations dans la mesure où des informations plus complètes n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport.

6 – Les tableaux en annexe présentent de manière détaillée la composition de chaque région selon l'UA. Les dépenses relatives à des projets régionaux impliquant plus d'un pays sont aussi présentées séparément au niveau des annexes. Cependant, il conviendrait de noter qu'elles ont été normalement prises en compte dans les totaux au niveau des sous-régions concernées en vue de fournir un tableau plus complet des contributions reçues par chacune d'elles. La ligne "Échelle continentale" sous les sous-régions, qui a trait à l'ensemble du continent, est exclusivement consacrée aux dépenses qui ne sauraient être rapportées à une ou davantage de sous-régions.

Tableau 4 – Principales sources de l'aide extérieure octroyée au secteur de l'énergie en 2005-06 (en millions \$ EU)

	BAD	UE	BM	Japon	France	Allemagne	États-Unis	Italie	Total ICA	Sect. privé	Fonds arabes & Inde
2005											
Nord	377,5	356	52,6	45,7	--	93,6	--	--	925,4	400	151
Ouest	3,6	13	265,3	--	19	4,6	3,8	23,6	342,9	626	112,5
Centre	--	--	15	--	--	--	--	--	15	--	9,5
Est	--	161	44,3	--	37,5	--	0,7	289	532,5	56	51,2
Sud	--	53,5	--	--	--	12,4	2,8	--	68,7	7	102
Échelle continentale	0,9	--	--	--	--	--	0,5	--	1,4	--	--
Total	392	583,5	377,2	45,7	56,5	110,6	7,8	312,6	1885,9	1189	426,2
ASS-AS	14,5	227,5	324,6	--	56,5	5	7,8	312,6	948,5	782	275,2
2006											
Nord	--	760	259,6	106	56	23,3	--	--	1 204,9	n.d.	233
Ouest	--	48,3	157,2	14,1	--	8,8	4,7	--	233,1	n.d.	142,1
Centre	75	--	89	--	--	--	--	--	164	60	--
Est	127,7	--	193,4	--	10	--	0,7	--	331,8	n.d.	514,3
Sud	37	375	40	2,3	0,9	--	1,1	--	456,3	n.d.	53,5
Échelle continentale	--	--	--	--	--	--	0,3	--	0,3	n.d.	--
Total	239,7	1183,3	739,2	122,4	66,9	32,1	6,8	--	2390,4	n.d.	942,9
ASS-AS	239,7	48,3	479,6	16,4	10	8,8	6,8	--	809,6	--	702,9

58. Outre l'octroi de capitaux en faveur de projets régionaux, la modernisation des combustibles pour la cuisson des aliments, qui a largement retenu l'attention du Projet du millénaire des Nations Unies, ainsi que l'électrification rurale, sont autant d'initiatives qui pourraient intéresser les institutions bilatérales sur le plan énergétique. Les fonds qui seront prochainement alloués par la Facilité UE-ACP de l'énergie en vue du financement de projets devraient inciter à des expérimentations devant déboucher sur les approches les mieux adaptées aux besoins ressentis dans ces deux domaines. À leur tour, ces projets devraient servir de tremplin à des programmes nationaux élargis mieux indiqués pour les activités de financement des institutions bilatérales.

59. De larges parts de l'aide allouée au secteur de l'énergie en 2005 et 2006 ont été sous forme d'assistance technique et financière dans le cadre d'initiatives pleines de promesses actuellement en cours dans plusieurs parties du continent

(particulièrement dans le secteur de l'énergie) en faveur d'une plus grande intégration régionale – ce qui sera le thème du chapitre suivant.

60. Parallèlement aux initiatives prises en matière de réformes sectorielles en vue d'améliorer la performance généralement faible d'infrastructures desservant essentiellement les zones urbaines, certains pays africains ont mis sur pied des programmes visant à appuyer l'extension de leurs réseaux électriques aux zones rurales et, ce, en créant souvent des agences d'électrification rurale. Dans certains cas, il s'est agi essentiellement d'octroyer des subventions en vue de permettre l'extension de réseaux non rentables par les producteurs attirés, tout en maintenant les principes de recouvrement des coûts dans le seul but de couvrir les charges d'exploitation et de maintenance. Dans d'autres cas, la priorité a été accordée à l'ouverture du marché à des producteurs indépendants en recourant à des appels d'offres en vue de l'attribution de licences

d'exploitation dans les zones rurales non encore desservies.

61. Les données relatives aux flux en provenance du secteur privé, malheureusement limitées à celles de 2005, font état de financements substantiels dont les trois quarts étaient destinés à l'ASS. L'essentiel de ces ressources étaient destiné à la mise en place de capacités de production par des producteurs indépendants d'énergie, notamment au Nigéria, mais aussi en Ouganda, en Tanzanie et au Sénégal. D'énormes enveloppes financières ont été par ailleurs octroyées dans le cadre de la pratique toute nouvelle en Afrique de la concession de l'exploitation des centrales et équipements existants, comme ce fut le cas en Ouganda avec la concession de la distribution de l'électricité et au Cameroun avec la concession mixte de sa production, de son transport et de sa distribution.

Transport

62. Il ressort du Tableau 5 que l'ensemble de l'aide fournie par les membres de l'ICA en faveur de projets de transport s'est accru en passant de près de 2,6 milliards de dollars EU en 2005 à environ 3,2 milliards de dollars EU en 2006. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne (hormis l'Afrique du Sud), cette aide a accusé une augmentation de plus de 30 %, ce qui l'a portée à 2,8 milliards de dollars EU. Ce secteur, contrairement aux autres, a enregistré une augmentation substantielle du volume de l'aide bilatérale reçue (essentiellement de la part des États-Unis et du Japon), parallèlement à une augmentation des financements de source multilatérale.

63. Les banques arabes et l'Inde ont apporté à cette aide fournie par l'ICA un appoint de l'ordre de 10 à 20 %. Le volume des financements privés reçus au cours de ces dernières années est assez limité, et ces financements ont été exclusivement alloués dans le cadre de la concession d'installations portuaires et de réseaux ferroviaires dans certains pays (par exemple, en 2005, les installations du quai d'Apapa à Lagos). Comme dans les autres secteurs, l'essentiel des financements octroyés par les membres de l'ICA provient actuellement des trois principales

institutions multilatérales, la CE étant un acteur majeur au sein du secteur routier.

64. La décision prise par le Japon de réexaminer son appui en faveur du développement des infrastructures en Afrique en contribuant de manière plus substantielle au financement de certains projets pilotés par la Banque africaine de développement, dont plusieurs revêtent un caractère régional, constitue une nouvelle initiative importante qui tranche avec les tendances généralement observées. Le pays a déjà consenti des financements, et l'approbation de certains autres par son gouvernement serait fort probable.

65. La Banque africaine de développement a pris l'initiative d'encourager la participation des banques arabes au financement de certains projets régionaux de transport. Jusqu'ici, celles-ci ont souvent assuré, exclusivement entre elles plutôt qu'avec les institutions multilatérales, le cofinancement d'activités.

TIC

66. Les données que contient le Tableau 6 portent exclusivement sur 2005. Les membres de l'ICA n'ont pas fait cas de nouvelles activités importantes en 2006 dans le domaine des TIC et, à ce jour, l'on ne dispose pas non plus d'informations en ce qui concerne les investissements privés dans le secteur. À en juger par le tableau, le secteur aura reçu très peu de financements en 2005, même si le volume des ressources octroyées par le secteur privé a été important.

67. En 2005, ce sont le Groupe de la Banque mondiale (y compris la SFI), la France (Proparco) et l'Italie qui ont fourni l'essentiel de l'aide destinée au financement des projets. Les États-Unis et le Canada, pour leur part, ont assuré le financement d'activités liées à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Les seules informations disponibles à ce jour sur les activités de 2006 ont trait à des projets qui visaient à promouvoir l'utilisation des communications électroniques (au sein de la fonction publique ainsi qu'au niveau des services publics, de l'éducation et du commerce). Ces projets ont été financés par l'IDA au Ghana et au Rwanda, et par la SFI

Tableau 5 - Principales sources de l'aide extérieure octroyée en faveur du secteur du transport en 2005-06 (en millions \$ EU)

	BAD	CE	BM	Japon	France	Alle- magne	États- Unis	Italie	Total ICA	Pri- vé	Fonds arabes & Inde
2005											
Nord	--	163	--	--	256	--	--	74,4	493,4	86,2	188
Ouest	180,8	503	94	19,1	75,1	12,5	81,6	--	966,1	400,2	234
Centre	125	191,7	207	--	50,3	--	--	--	574	91,8	106,8
Est	40,7	222,9	70	36,8	0,9	46,9	3,4	--	421,6	12,5	132
Sud	--	109	--	19,7	--	10,4	--	--	139,1	--	6,6
Échelle continentale	6,6	--	--	--	--	--	0,4	--	7	--	--
Total	353,1	1 189,6	371	75,6	382,3	69,8	85,4	74,4	2601,2	590,7	667,4
ASS-AS	353,1	1 026,6	371	75,6	126,3	69,8	85,4	--	2107,8	504,5	479,4
2006											
Nord	143	--	60	149	--	--	--	--	352	n.d.	277
Ouest	122,3	129,8	143,7	21,6	19	8	496,6	--	941	n.d.	136,3
Centre	85	218,6	39	0,1	--	5	--	--	347,7	n.d.	129,9
Est	249,7	493,1	366,8	38,7	25	37	--	--	1 210,3	27	36,4
Sud	56,4	56,3	60,7	101,9	--	13	0,4	26,3	315	n.d.	23,7
Échelle continentale	--	--	--	--	--	--	1,9	--	1,9	n.d.	--
Total	656,4	897,8	670,2	311,3	44	63	498,9	26,3	3167,9	27	603,3
ASS-AS	513,4	897,8	610,2	162,3	44	63	498,9	26,3	2815,9	27	326,3

qui a octroyé un financement à une entreprise chargée de promouvoir l'Internet au niveau de l'enseignement universitaire.

68. Le nombre réduit d'initiatives nouvelles actuellement observé témoigne du rôle majeur joué par le secteur privé. Plus de la moitié des membres de l'ICA participe

directement à la mise en œuvre du projet EASSy (Réseau de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est), et le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures envisage d'accorder la priorité aux financements en faveur du développement des infrastructures en matière de TIC.

Tableau 6 - Principales sources de l'aide extérieure octroyée au secteur des TIC en 2005 (en millions \$ EU)

	BAD	UE	BM	Japon	France	Alle- magne	États- Unis	Italie	Total ICA	Privé	Fond s Arab es & Inde
Nord	--	--	--	--	20	--	--	--	20	3 474	--
Ouest	--	--	40	--	--	--	7,6	--	47,6	2 397,1	--
Centre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	71	--
Est	--	--	--	--	--	--	--	--	--	787,8	--
Sud	--	--	--	--	--	--	--	23,7	23,7	1309,5	--
Échelle continentale	--	--	40	--	--	--	--	--	40	--	--
Total	--	--	80	--	20	--	7,6	23,7	131,3	8039,4	--
ASS-AS	--	--	80	--	--	--	7,6	23,7	111,3	3381,9	--

CHAPITRE 4: Appui aux projets régionaux

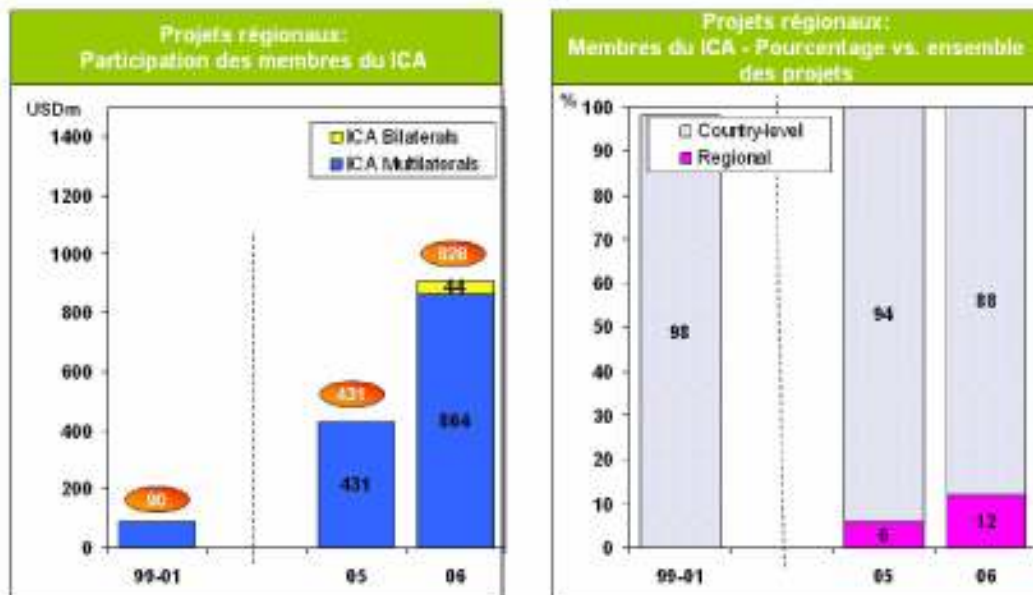
69. Parmi les moyens les plus importants auxquels était censé recourir le NEPAD en vue de promouvoir le développement des infrastructures en Afrique figurait une augmentation substantielle de la part des investissements consacrée aux projets multinationaux. L'ICA a aussi choisi d'accorder la priorité à ces types de projets, non pas seulement sur le plan des investissements, mais aussi en contribuant à l'élimination de certaines des entraves à leur mise en œuvre et à un appui accru aux initiatives visant à renforcer l'efficacité des infrastructures existantes. Beaucoup d'autres activités sont actuellement en cours qui, plus qu'il y

a de cela cinq ans seulement, ont pour but d'améliorer les infrastructures et services multinationaux.

70. Nombreux sont les pays qui ont réagi à l'Initiative du NEPAD. Des améliorations tangibles ont été déjà menées à terme, comme c'est le cas dans les pays membres de l'Initiative du bassin du Nil sur le plan de la concertation et de la planification, et au niveau de l'exploitation effective des couloirs majeurs reliant certains pays à la mer.

Graphique 5

Volumes des investissements des membres du ICA dans le cadre de projets régionaux sur la période 1999-2006



Source: CIBCC CAD, Membres ICA, analyses Secrétariat ICA. Données 99-01. Représente moyennes sur la période.
 Note: Données 98es ensemble financements, tirées de la base données de OCDE CAD pour 99-01 et obtenues auprès membres ICA pour 2005 et 2006.

71. À la faveur de l'intérêt croissant que portent les gouvernements nationaux aux projets multinationaux et de la réaction tous azimuts des membres de l'ICA en faveur de cette évolution, beaucoup d'autres projets sont en cours. Ceux-ci devraient, au fil du temps, se traduire par des améliorations sur le plan de la croissance économique et, ce, suite au renforcement de la fiabilité de la fourniture d'électricité et de l'efficacité des systèmes de transport, et aussi grâce à la réduction des prix du gaz, à une meilleure sécurité dans les transports aériens, etc. Il ressort des résultats de la présente enquête de l'ICA qu'à l'échelle du continent, la part des financements annuels octroyés par les institutions multilatérales et bilatérales du ICA/OCDE en faveur de projets régionaux a accusé une hausse, passant de moins de 100 millions de dollars EU en 2000 à plus de 400 millions de dollars EU (près de 6 % de l'ensemble) en 2005, puis à près de 1 milliard de dollars EU, ce qui représente 12 % de l'ensemble de l'aide fournie en 2006.

72. Quoique le rythme des progrès réalisés en matière de coopération transfrontalière ait varié d'une région à l'autre tout comme d'un secteur à l'autre, une dynamique est désormais en place, et la situation ne cesse d'évoluer. Au cours de la décennie écoulée, ce sont l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest qui ont eu tendance à être les meneurs de jeu dans maints domaines. Au cours de ces dernières années, l'Afrique de l'Est s'est, quant à elle, orientée vers la redynamisation, sur une base plus durable, de la coopération qui existait, il y a de cela une trentaine d'années, entre les principaux pays de la région. L'Afrique du Nord continue à porter un intérêt sans cesse croissant et soutenu à la coopération régionale, et un appui de grande ampleur semble se dessiner en faveur d'initiatives similaires en Afrique centrale.

73. De manière générale, ce sont les secteurs de l'énergie, notamment l'électricité (particulièrement les Pools énergétiques régionaux), du transport terrestre et de la facilitation du commerce qui ont été en pointe dans cette quête d'une coopération plus intense. Par ailleurs, des

initiatives se sont multipliées en matière de gestion des ressources en eau et de planification de bassins fluviaux, en partie à cause des besoins en électricité et des immenses potentialités en hydroélectricité dont dispose le continent. Le Projet d'exploitation des ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal en faveur duquel une ligne de crédit IDA vient d'être approuvée en juin 2006 constitue un exemple de ces initiatives – voir Encadré 1 – et d'autres initiatives importantes sont en cours sur le Niger, le Zambèze et le Nil.

74. L'ampleur des activités entamées, particulièrement au sein des secteurs de l'électricité et du transport, témoigne de celle des réalisations impressionnantes faites par nombre d'institutions et de gouvernements du continent. Généralement, les institutions sectorielles concernées ont à ce jour donné l'exemple sur le plan de la création réussie d'une dynamique axée sur l'élaboration d'initiatives en matière de coopération et contribué à leur approbation. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements aient aussi eu des rôles majeurs à jouer dans l'établissement de l'ordre de priorité dans la mise en œuvre de ces projets en sacrifiant des intérêts nationaux de portée plus réduite et en adaptant leurs calendriers et procédures à ceux de leurs voisins.

75. Des avancées très importantes ont été enregistrées en 2006 sur le plan de l'amélioration des processus de coordination de la conception, de la sélection et de l'établissement de l'ordre de priorité en matière de projets régionaux et continentaux. À l'issue d'une rencontre organisée à Tunis sous les auspices de la BAD, un accord est intervenu le 5 septembre 2006 sur un "Mécanisme de coordination" énonçant clairement le rôle particulièrement dévolu à chacune des institutions majeures impliquées – Commission de l'UA, Secrétariat du NEPAD, Communautés économiques régionales (CER) et Banque africaine de développement – et qui propose un dispositif visant à assurer une meilleure coordination et une meilleure harmonisation entre elles, tout comme entre elles et les gouvernements nationaux.

Encadré 1 – Projet multisectoriel de mise en valeur des ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal

Ce projet multisectoriel complexe financé par l'IDA pour un coût de 110 millions de dollars EU est partie intégrante d'un programme décennal dont l'exécution est prévue en deux phases et auquel participent la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. L'aide accordée par l'IDA se situe dans le prolongement d'un financement antérieur octroyé par la Banque mondiale à l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et qui aura permis aux pays membres de forger une vision commune en matière de coopération régionale afin d'assurer ensemble l'aménagement et la gestion du bassin du fleuve Sénégal. Ces pays ont jugé que la planification des ressources en eau uniquement au plan national n'était pas de nature à permettre l'exploitation pleine et entière des potentialités du bassin.

Le projet a pour objectifs de moderniser les institutions du bassin du fleuve, de faciliter la planification au plan régional ainsi que la gestion et l'exploitation des ressources en eau, d'assurer l'extension des infrastructures hydrauliques multisectorielles régionales, d'atténuer l'impact des maladies d'origine hydrique liées aux infrastructures hydrauliques, et de promouvoir la croissance économique grâce à la mise en valeur commune du bassin. D'un coût de 40 millions de dollars EU, un volet de 'redynamisation' de la lutte contre le paludisme est intégré au projet, avec pour objectif essentiel de combattre le vecteur de la maladie qu'est le moustique en recourant aux moustiquaires imprégnées, à la pulvérisation de l'intérieur des lieux d'habitation, à la gestion environnementale, à l'atténuation des risques d'infection liés au mouvement des populations, à la coordination du partenariat, à la recherche en matière de lutte antipaludéenne et à la diffusion des résultats de ces travaux. Le retour en mai 2006 de la Guinée au sein de l'OMVS a été une résultante positive directe du dialogue de politique générale qui a accompagné la préparation du projet. Le retrait de ce pays de l'OMVS avait constitué une entrave à la mise en valeur de son énorme potentiel hydroélectrique national (6 000 MW) en vue de faire face à la crise énergétique à laquelle se trouvent confrontés les pays membres de l'organisation.

Des capacités renforcées pour une gestion efficace du bassin, l'extension des infrastructures hydrauliques multisectorielles régionales en vue de l'amélioration des moyens de subsistance des populations vivant dans le bassin, l'adoption par les collectivités au sein du bassin de pratiques améliorées en matière d'agroforesterie, et la promotion de pêcheries communautaires sont au nombre des résultats attendus du projet. Le projet devrait par ailleurs assurer l'atténuation de l'impact des maladies d'origine hydrique liées aux infrastructures. Il s'est aussi fixé comme objectif de réaliser dans ses zones d'implantation un taux de 60 % en matière d'utilisation de moustiquaires imprégnées pour la protection des enfants de moins de cinq ans et d'assurer la couverture des régions d'Albendazole et de Praziquantel dans le cadre de ses activités visant à réduire l'incidence de la bilharziose.

Source: Banque mondiale (2006), Revue à mi-parcours du Projet du 14^{ème} IDA pour la promotion des projets régionaux.

76. En misant sur les activités en cours par un nombre important de membres de l'ICA sur le plan du renforcement des capacités des REC et tout en reconnaissant l'importance accordée au sujet par les précédentes réunions du G8, l'Allemagne a proposé⁷ une initiative similaire qui aura pour vocation essentielle d'apporter un appui à la facilitation et à la mise en œuvre d'infrastructures. Des précisions seront données à la veille du Sommet du G8 prévu en juillet en Allemagne quant aux rapports que devrait entretenir cette initiative avec les sources d'appui qui existent en matière de renforcement des capacités et aux modalités de son fonctionnement.

77. La mise en œuvre des projets régionaux nécessite plus que l'aide habituellement octroyée par les bailleurs de fonds et d'autres partenaires. Une évaluation faite par le Banque mondiale sur son expérience

dans le cadre du 14^{ème} IDA souligne que « lorsqu'ils impliquent les ministères hiérarchiques de divers pays et un ou davantage d'organismes régionaux, les processus visant à obtenir un accord technique sur les spécifications techniques, les termes de référence et les critères liés aux appels d'offres entrent davantage en jeu ». La diversité des procédures nationales de gestion financière et d'audit en ajoute à l'ampleur des défis à relever.

78. Par ailleurs, afin de permettre la mise en œuvre des projets régionaux à un rythme à la mesure de l'acuité des besoins en Afrique, l'aide au continent devrait être impérativement accrue de manière substantielle. **Les pénuries en matière de financement constituent déjà une entrave majeure à l'aide que la BAD et la BM peuvent apporter dans ce domaine.**

7 – L'ensemble des documents et des exposés afférents à la Réunion annuelle de l'ICA tenue à Berlin en janvier 2007 sont accessibles sur le site Web: <http://www.icafrica.org/en/news-events/article/view/first-year-results-presented-at-icas-berlin-meeting>.

79. En 2004, dans le cadre des négociations liées à la reconstitution du FAD, y compris le FAD X (au titre de la période de mi-2005/mi-2008), les bailleurs de fonds ont tenu compte de la priorité accordée par le NEPAD à l'intégration économique régionale et ont par conséquent affecté 15 % de leurs financements aux projets régionaux. Cette enveloppe a suscité une compétition ardue entre les divers départements de la BAD qui étaient tous sous pression de la part des gouvernements membres en vue de l'obtention d'appui en faveur de projets régionaux autres que ceux liés aux infrastructures. En 2006, lorsque les projets multinationaux ont représenté 40 % de l'ensemble des prêts en faveur du développement des infrastructures – quelque 270 millions de dollars EU – la Banque a eu à surseoir, faute de financements, à toute nouvelle initiative en direction de projets multinationaux routiers et de lignes de transport d'électricité d'un coût de 1 milliard de dollars EU qui étaient en fait censés démarrer en 2007 – voir Encadré 2. Les Tableaux 11 et 12, tout comme les Cartes 1 et 2 que contient l'Annexe statistique, présentent une vue d'ensemble des projets prioritaires en matière de transport et d'énergie financés par la Banque africaine de développement.

80. La situation est tout à fait similaire à celle de la Région Afrique de la Banque mondiale. Les prêts accordés à la région enregistreront une forte hausse, passant de 490 millions de dollars en 2006 à 900 millions en 2007. Consécutivement à cette forte demande, l'ensemble des ressources régionales du 14^e IDA destinées à des projets régionaux sera épuisée en deux

années au lieu de trois, contrairement aux prévisions initiales. Par conséquent, une réserve de projets d'un coût financier de près 1 milliard de dollars EU se trouverait privé de financement en 2008 – voir Encadré 3 ci-après.

81. Quoique l'on s'accorde généralement à penser que les institutions multilatérales sont souvent plus aptes à jouer les rôles de premier plan dans l'octroi d'appuis financiers et techniques aux projets inter-Etats, une plus forte participation des organismes bilatéraux à la facilitation et au financement de projets régionaux serait souhaitable et, ce, compte tenu de l'ampleur des défis à relever. Ces organismes pourraient: renforcer leur assistance technique et augmenter les financements qu'ils accordent pour des études liées à des concepts de projets régionaux, octroyer davantage d'appui en vue de s'assurer de l'intégration des projets régionaux dans les plans et processus budgétaires nationaux, envisager un cofinancement plus direct de projets et, en tant que partenaires majeurs des institutions multilatérales, plaider en faveur de l'octroi de ressources supplémentaires en direction des projets régionaux.

Encadré 2 – Projets inter-Etats figurant dans le programme de prêt 2007 de la BAD et nécessitant des financements

	Besoins en m. \$ EU
Mauritanie – Sénégal: Pont de Rosso	85.0
Gambie – Sénégal: Pont sur le fleuve Gambie	85.0
Guinée – Guinée Bissau: Route Boké – Quebo	72.0
Nigéria – Cameroun: Route Enugu-Abakaliki-Mamfe-Ekok	100.0
Guinée – Sénégal – Guinée Bissau: Interconnexion OMVG	170.0
Zambie – Tanzanie – Kenya: Interconnexion ligne de transp. élect.	360.0
RCD - Réhabilitation des centrales électriques	160.0
	<u>1,032.0</u>

Encadré 3 – Projets inter-Etats figurant dans le programme 2008 de la Banque mondiale et nécessitant des financements

	<u>Besoins en m. \$ EU</u>
Phase 3 des Systèmes d'échange d'énergie électr. ouest-africains	100.0
Pool énergétique de l'Afrique australe	110.0
Pool éner. de l'Afr. de l'Est (ligne transp. Ethiopie/Kénya/Ouganda)	100.0
Phase 2 de l'aménagement du bassin du Niger	150.0
Facilitation du commerce et du transport en Afrique australe	130.0
Agronomie et technologie	50.0
Couloir Lagos-Abidjan pour le commerce et le transport	100.0
Programme d'infrastructures régionales de communication APL2	<u>200.0</u>
	<u>940.0</u>

82. La diffusion plus large et rapide au fur à mesure de leur élaboration des documents ayant trait aux projets en cours de préparation serait un des moyens efficaces d'attirer davantage d'appuis financiers de source bilatérale – et privée – en faveur des projets régionaux. Cette suggestion figure parmi les points discutés lors de la rencontre d'un jour organisée par l'ICA à Tunis en décembre 2006 sur le thème: *“Financer les projets d'électricité en*

vue de promouvoir la croissance en Afrique”. Grâce à l'assistance technique de l'AMGI du Groupe de la Banque mondiale, le NEPAD est en train de mettre en place une base de données sur les projets. Toutes les parties prenantes devraient exploiter ce site qui sera à la fois à jour et pertinent.

CHAPITRE 5: Obstacles à la mise en œuvre des projets

83. De toute évidence, la mise en place des infrastructures est non seulement entravée par la pénurie de ressources permettant de faire face aux besoins en matière d'investissements, mais aussi par diverses difficultés qui assaillent autant l'Afrique que d'autres parties du monde. En effet, une des raisons qui justifient la préoccupation suscitée par les contraintes non financières tient des nombreux faits qui concourent à indiquer que les efforts peu efficaces déployés en vue de les réduire en Afrique subsaharienne au cours des années 70 et 80 ont probablement été à la base des faibles rendements réalisés sur une bonne partie des investissements faits au sein du secteur des infrastructures à cette époque. Le présent chapitre examine succinctement les mesures clés qu'il s'impose de prendre en vue d'alléger ces contraintes non financières et de favoriser des investissements plus importants au sein du secteur.

Préparation des projets

84. Contrairement à l'expérience récemment vécue par la BAD et dont il a été question au Chapitre 4, la nécessité de renforcer les mécanismes de sélection et de préparation au point d'en faire des outils permettant d'envisager des solutions financières ne cesse de constituer un obstacle. Quoiqu'elles commencent à enregistrer des progrès, les institutions techniques tant nationales que régionales qui assument des responsabilités de premier plan dans la gestion des secteurs des infrastructures continuent à souffrir de l'insuffisance de leurs capacités.

85. Bon nombre de membres de l'ICA ont réagi à cette situation non pas seulement en intensifiant leurs propres activités en matière de préparation de projets, mais aussi en contribuant à la mise en place de mécanismes spécialisés. Le Japon, le Canada, la France et la Banque de développement de l'Afrique australe ont tous, en ce qui les concerne, octroyé des financements destinés à faire avancer les projets du NEPAD. L'Allemagne collabore

actuellement avec la SADC en vue de la création d'un fonds de 6 millions de dollars EU visant à appuyer le financement de la préparation de projets dans sa zone géographique. La Banque mondiale et le Royaume-Uni sont des contributeurs majeurs au financement d'une série de facilités qui interviennent en Afrique.

86. Certes, nombre de ces mécanismes sont louables et utiles, mais il n'existe pas un "guichet unique" auquel peuvent s'adresser les promoteurs en vue d'obtenir la préparation de leurs projets, ce qui les amène souvent à se tourner vers de multiples sources de financement en vue de préparation de divers petits aspects de ces projets. C'est là un processus de longue haleine qui se trouve par ailleurs compliqué par le fait que la plupart des fonds réunis avec l'aide des donateurs ne constituent pas un appui suffisant aux activités en 'amont' telles que la définition de la portée des projets et les études de pré faisabilité où les investissements sont le plus exposés au risque de rendements nuls. Le Secrétariat de l'ICA vient de produire un guide des mécanismes de financement de la préparation des projets⁸ intervenant actuellement en Afrique, avec le double objectif de permettre l'accès à des financements et de renforcer la coopération à présent très limitée qu'entretiennent les divers fonds.

87. Afin de soutenir la coopération entre ces diverses sources de financement, le Secrétariat de l'ICA, en collaboration avec la BAD, a contribué à la mise en place, à titre expérimental pour un certain nombre de projets types, de ce qu'il est communément convenu d'appeler les « tunnels de fonds » au sein desquels divers organismes de financement s'accordent sur une répartition des responsabilités en matière d'appui aux diverses étapes des activités nécessaires à la préparation de projets, prêts à faire l'objet d'appels d'offres.

88. Compte tenu des montants énormes requis en amont et qui représentent généralement entre 2 et 6 pour cent du coût des projets, le ICA a interpellé ses membres ainsi que les pays africains pour qu'ils appuient davantage la préparation des projets, particulièrement en ce qui concerne les activités en amont.

89. Des investissements privés seront nécessaires pour combler une bonne partie du déficit de financement auquel se trouve confrontée l'Afrique dans le cadre du développement de ses infrastructures. La plainte souvent exprimée par le secteur privé fait état de l'absence de projets bien ficelés. Cependant, celui-ci ne peut être obnubilé par les marges bénéficiaires et s'attendre à ce que le secteur public paie la totalité de la facture. Par ailleurs, afin de renforcer le flux de l'information sur les projets, diverses actions devraient être entreprises conjointement par les pays, les donateurs et le secteur privé sur le plan de l'expertise financière, juridique et contractuelle. En guise d'exemple, l'on pourrait citer la structuration des partenariats public-privé.

Capacité des pays à mettre en œuvre les projets

90. Les organismes qui étaient généralement chargés de la mise en œuvre des projets d'infrastructure – ministères des travaux publics, départements des routes, sociétés de chemins de fer et sociétés d'eau et d'électricité – sont en pleine mutation. Naguère placés sous la tutelle gouvernementale et pratiquant des procédures budgétaires et contractuelles inefficaces, ils sont en passe de devenir des entités autonomes ou largement privatisées, dont la performance est évaluée non seulement en fonction de normes objectives en matière de prestation de services mais aussi de rendement commercial. Les pratiques et procédures managériales traditionnelles ne constituaient malheureusement pas des armes efficaces contre la mauvaise gouvernance et la corruption.

91. Des réformes institutionnelles majeures telles que la délégation de la gestion de réseaux routiers à des organes d'exécution, la privatisation d'entreprises de services publics, la mise sous concession

d'infrastructures majeures et l'organisation des services locaux dans le cadre du développement communautaire se sont avérées fort efficaces sur le plan de l'amélioration de la performance et tendent à se généraliser. Ces réformes ont aussi permis aux organismes d'aide de se détourner de leur rôle restreint qui consistait jadis à s'assurer de l'emploi effectif des financements octroyés pour les travaux auxquels ils étaient destinés et de l'exécution de ces travaux conformément aux normes convenues, pour se tourner vers l'appui au renforcement des capacités et des procédures afin que les pays tirent le meilleur parti de l'ensemble des ressources dont dispose le secteur.

92. S'agissant des pays qui ont accordé une attention particulière à l'amélioration de leurs pratiques managériales dans un secteur donné, certains membres de l'ICA ont pu réaliser des progrès appréciables dans l'harmonisation de leurs procédures et critères et ont généralement réussi à réduire les contraintes qu'ils faisaient peser sur les organismes nationaux. Par exemple, les Cellules d'exécution de projet (CEP) ne sont plus soutenues par les bailleurs de fonds majeurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie où l'aide est actuellement octroyée sous forme d'appui aux budgets nationaux.

93. Le Programme du secteur routier sur lequel sont tombés d'accord l'Office éthiopien des routes (ERA) et ses partenaires, dont plusieurs membres de l'ICA, constitue un exemple de la nouvelle orientation souhaitée. Non seulement il y a eu consensus entre les diverses parties prenantes autour du vaste plan d'investissement routier, mais aussi autour des objectifs de performance et des réformes politiques et institutionnelles requises pour les atteindre. Des efforts considérables ont été déployés en vue de l'harmonisation des pratiques (en matière d'acquisition, de documentation, d'administration des contrats, de gestion de l'impact financier, environnemental et social, de suivi des résultats de la mise en œuvre). De plus en plus en Afrique, l'octroi de financements au secteur du transport commence à se faire généralement sous forme d'appui budgétaire, quoique, dans un certain nombre de cas, particulièrement en

Afrique de l'Est, il intervient sous forme d'appui au budget général.

94. Bien qu'il existe encore des cas isolés où l'exécution des projets et, partant, le décaissement de l'aide est plus lente qu'elle ne devrait l'être, l'on dispose de peu de preuves attestant de l'exacerbation ou de l'extension du problème et qui, en conséquence, permettraient d'affirmer que les limites des capacités de mise en œuvre efficace sont près d'être atteintes. Les informations disponibles sur les taux de décaissement des membres de l'ICA sont limitées, de telle sorte qu'il conviendrait de mener une étude qui permettrait de mettre en lumière l'ensemble des tendances communes émergentes.

95. En dépit des progrès enregistrés, les capacités de mise en œuvre des projets régionaux restent généralement faibles. Par exemple, la réalisation des divers tronçons nationaux d'une route traversant quatre pays fait souvent appel à plusieurs parties prenantes du secteur public. De ce fait, les donateurs ainsi que d'autres financiers sont en droit de penser que l'appropriation fait défaut au niveau des pays, ce qui se traduit par de longs retards sur le plan de la mise en œuvre. Au plan national, l'intégration efficace des projets dans la planification et dans les cycles budgétaires devient aléatoire en l'absence d'une désignation précise de leurs responsables. Ce problème se trouve davantage compliqué lorsque le pays concerné est censé assurer avec d'autres pays le cofinancement d'un projet régional, alors qu'il en tire peu d'avantages économiques. L'absence d'appropriation peut aussi se traduire par un faible flux d'informations sur les projets, ce qui n'est pas de nature à encourager des investisseurs potentiels.

Efficacité de la maintenance et de l'exploitation

96. Dans le passé, des ouvrages ont été très souvent bâtis à des coûts élevés. Ces ouvrages, dont l'achèvement devait généralement coïncider avec des échéances politiques, ne faisaient par la suite l'objet d'aucune maintenance: des pompes d'eau installées en milieu rural n'ont guère fonctionné plus de deux années, et des routes majeures ont été si négligées qu'il a fallu les reconstruire à des coûts

plusieurs fois supérieurs à ceux qu'aurait nécessité leur maintenance efficace.

97. La plupart des innovations institutionnelles intervenues au sein des structures techniques à l'échelle du continent et qui ont été propagées par les donateurs – telles que le recours de plus en plus répandu aux entreprises privées, l'intégration de critères de performance dans les contrats, la création d'Offices et de Fonds routiers, la mobilisation des responsables communautaires – ont été dans une large mesure motivées par le souci d'assurer la maintenance des infrastructures, et bon nombre de pays ont renforcé et ne cessent de renforcer leurs politiques et leurs capacités en la matière.

98. Cependant, le secteur routier manque toujours des ressources budgétaires et des capacités organisationnelles devant lui permettre d'assurer une maintenance adéquate de plus de la moitié du réseau routier national, et ces insuffisances prennent une ampleur particulière dans les zones où les routes relèvent de la compétence des gouvernements locaux ou des municipalités.

99. De nouvelles formes de participation du secteur privé devraient largement contribuer à améliorer la situation, par exemple des contrats à long terme liés à des résultats tels que ceux qui ont cours au Nigéria où le paiement initial prélevé aux fins de maintenance routière sur le budget national est en passe d'être graduellement assuré par les recettes de péages. Dans le cadre d'une autre approche novatrice adoptée en rapport avec une Ligne de crédit récemment accordée au Kenya, des dispositions ont été prises afin de confier à un concessionnaire la collecte des péages sur une partie du Couloir Nord et d'assurer, conformément à des normes définies, la maintenance dudit tronçon et d'une section du périphérique de Nairobi (où il est difficile d'appliquer le système de péage direct).

100. Les membres de l'ICA reconnaissent tout à fait l'importance que revêtent la prudence observée au niveau du continent de ne pas développer, comme dans d'autres parties du globe, les infrastructures au-delà des capacités des pays à organiser et financer leur maintenance adéquate. Des efforts considérables visant à créer ces capacités

au niveau des infrastructures publiques et à contribuer en partie aux ressources requises en vue d'assurer leur durabilité constituent une composante très importante de tout plan d'action en matière de gouvernance et de tout concept de responsabilisation mutuelle. Les ressources financières requises proviendront des budgets nationaux, des flux de l'aide, des redevances ou des taxes ou, plus probablement, d'une combinaison de ces options. Mais elles ne devraient pas faire défaut et devraient être utilisées de manière efficace.

Inefficacité du recouvrement des coûts

101. L'expansion des services fournis par les infrastructures devrait être accompagnée de mesures visant à réduire leur dépendance des subventions publiques et, autant que faire se peut, à leur conférer davantage d'autonomie.

102. Si l'on tient à réduire le futur fardeau à supporter directement par les gouvernements et les donateurs, la promotion des processus de réformes en matière de gestion des infrastructures devrait être tout aussi importante que l'octroi de nouvelles ressources au secteur.

Climat de participation du secteur privé au développement des infrastructures

103. Maintenant que la capacité du secteur privé à assurer des prestations de services d'infrastructure de manière efficace et rentable a été mieux démontrée et comprise (par exemple, qu'il a été démontré et compris qu'il n'y a pas lieu de confondre prestation de services par le secteur privé et privatisation), le rythme auquel va se développer son intervention constituerait un facteur contraignant à la fois pour les investissements au niveau des infrastructures et pour l'efficacité. Il n'est que de comparer l'expérience de divers pays sur le plan du développement de leurs services de téléphonie mobile au cours de ces dix dernières années pour se rendre à l'évidence de ce constat qui, par ailleurs, prévaut pour beaucoup d'autres services d'infrastructure.

104. Deux grands types d'investisseurs privés sont probablement plus importants en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures et de la prestation de services d'infrastructures. Les grandes sociétés internationales ainsi que les investisseurs de portefeuille qui leur servent de support représentent l'un ces deux types majeurs d'opérateurs susceptibles d'envisager des investissements dans des infrastructures toutes nouvelles ou dans la reprise, dans le cadre de concessions, d'infrastructures majeures existantes – par exemple une autoroute, un réseau ferroviaire ou un réseau électrique. L'autre type est constitué par les entreprises locales, probablement les moyennes ou les petites qui, dans tous les cas, sont celles qui vont déterminer les normes de prix/qualité que le pays réalise en matière de construction et de maintenance de la plupart des infrastructures, et qui sont susceptibles d'être attirées par des investissements fixes au niveau d'installations régionales d'eau ou d'électricité.

105. Une attention de plus en plus accrue n'a cessé d'être accordée au cours de ces dix dernières années à la mise en place d'institutions de régulation des secteurs de l'infrastructure en Afrique ainsi qu'à d'autres aspects de l'environnement de l'investissement. Suffisamment rassurés, les prestataires de services de téléphonie mobile ont lancé des opérations dans pratiquement tous les pays du continent quoique, dans certains cas, leurs initiatives soient intervenues dans des cadres assurant moins de compétition qu'il aurait été souhaitable pour les consommateurs et l'économie nationale. Dans des domaines tels que la distribution de l'électricité et la prestation de services dans le secteur de l'eau, seule une poignée de pays ont été à présent capables de créer des conditions susceptibles d'attirer l'un des deux grands types d'investisseurs susmentionnés.

106. Alors que ces deux types d'investisseurs s'intéressent à tous les aspects généraux du climat des affaires, les facteurs déterminants de leurs décisions en matière d'investissement varieront certainement dans une grande mesure – les investisseurs internationaux se focaliseront plus sur le risque d'expropriation et de change, cependant que, probablement, la transparence des procédures d'attribution

des marchés et des dispositifs réglementaires sur le long terme, la répartition précise des risques avec d'autres parties impliquées, y compris les assureurs, seront tout aussi importants pour eux. Quant aux entreprises locales, celles-ci ne manqueront pas de leur côté à s'intéresser à la transparence des procédures d'appel d'offres et à l'équité en matière de réglementation, mais dans une moindre mesure aux comparaisons sur le plan international, cependant que des facteurs locaux tels que l'exécution des contrats, l'intégrité en matière de supervision, le respect des délais de paiement par le gouvernement et les possibilités en matière de location d'équipements retiendront leur attention.

107. Les promoteurs de projets du secteur public devraient accorder davantage d'attention à la mise en place de modalités spécifiques de répartition du risque et à la façon dont ces modalités pourraient être ajustées afin d'accommoder les préoccupations de divers investisseurs tout en préservant les intérêts des gouvernements, des contribuables et des utilisateurs.

108. Dans un proche avenir, grâce à l'appui du Mécanisme consultatif pour les investissements privés dans les infrastructures (PPIAF), le Secrétariat de l'ICA publiera un guide des instruments d'atténuation du risque existants afin de mieux les faire connaître et de rendre leur utilisation plus efficace.

CHAPITRE 6: Conclusions et activités majeures prévues pour 2007

109. Par rapport à 2005, les engagements d'aide au financement des projets d'infrastructure, souscrits par les membres de l'ICA ont fortement augmenté en 2006. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, ils semblent avoir atteint le même niveau élevé qu'en 2004, mettant un terme à une longue période de fluctuations d'une année à l'autre, sans augmentation appréciable. Malgré le durcissement de leurs conditions d'octroi, cet appui important s'est également maintenu en Afrique du Nord.

110. Les contributions des membres de l'ICA au financement des projets d'infrastructure régionaux ont plus que doublé en 2006, même si, globalement, le niveau des financements disponibles reste relativement faible.

111. L'Afrique bénéficie d'un énorme appui qui pourrait continuer pas d'augmenter dans les années à venir, grâce à l'émergence de nouvelles sources de financement – les fonds et banques arabes et des pays producteurs de pétrole qui ont longtemps été des parties prenantes à cette aide et y assument à l'heure actuellement un rôle plus important, la Chine qui est devenue plus active sur le plan commercial qu'elle ne l'avait été au cours des décennies précédentes, et l'Inde dont l'intérêt s'est fortement accru pour le continent.

112. Dans plusieurs pays, les énormes investissements effectués par le secteur privé n'ont cessé d'augmenter dans le secteur des télécommunications. En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, ces investissements sont allés à la production d'électricité et, désormais, de plus en plus, à l'exploitation de réseaux de distribution d'électricité et aux services ferroviaires.

113. En dépit de l'augmentation du volume de l'aide, très peu de pays devraient s'attendre à recevoir dans le très court terme le financement minimal additionnel requis pour le développement des infrastructures ou recommandé par les rapports du Projet du millénaire des Nations Unies et par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique.

114. Dans la conjoncture actuelle, il importe de mobiliser les efforts pour que les ressources qui seront octroyées dans le cadre du FAD-XI et de l'IDA 15 soient conséquentes et que, dans leur affectation, la priorité soit accordée au développement des infrastructures en Afrique et aux projets régionaux.

115. Les contributions des pays membres de l'UE au Fonds d'affectation spéciale UE-Afrique pour les infrastructures constitueront un appui supplémentaire très important au financement des projets régionaux et transfrontaliers.

116. Compte tenu de l'ampleur des besoins, le guichet des donateurs du secteur privé doit collaborer davantage avec les gouvernements africains pour promouvoir des investissements privés plus importants.

117. Les cinq ou six dernières années ont été marquées par un renforcement de l'intérêt des gouvernements africains pour le développement d'infrastructures susceptibles de renforcer l'intégration économique entre pays voisins, ce qui a donné lieu à l'accroissement du nombre des projets inter-Etats.

118. Le consensus forgé en 2006 entre les institutions africaines autour d'un nouveau « mécanisme de coordination », placé sous la tutelle de la Commission de l'Union africaine et précisant les rôles et responsabilités des unes et des autres et vis-à-vis des gouvernements nationaux, devrait constituer un atout en matière de sélection et de mise en œuvre des projets régionaux, et permettre leur coordination avec d'autres activités.

119. Au niveau de certains pays africains, les capacités en matière de gestion de la préparation, de l'exécution, de la maintenance et de l'exploitation des projets d'infrastructure ne cessent d'être renforcées. Le manque de volonté chez nombre de pays du continent pour mettre en place des infrastructures durables demeure une entrave majeure à des financements

plus accrus par les donateurs et le secteur privé.

120. Aujourd'hui, malgré l'existence, au niveau de la BAD et de la Banque mondiale, d'une réserve de projets en attente de financements, le manque de ressources pour financer les activités préalables à leur préparation persiste, ce qui se traduit par l'absence de projets bien structurés et bancables. C'est notamment le cas avec les projets pour lesquels une certaine participation du secteur privé au financement est souhaitable ; autrement dit, l'établissement de partenariats public-privé (PPP).

121. L'absence d'appropriation des projets par les pays demeure un obstacle à la mise en œuvre efficace de certains d'entre eux, particulièrement ceux impliquant plus d'un Etat.

122. Des améliorations importantes s'imposent au niveau des pays, notamment en ce qui concerne le ferme enracinement de normes nationales rigoureuses pour qu'elles donnent confiance aux donateurs et investisseurs pour qu'ils accroissent leur appui.

L'amélioration des cadres de résultats et des mécanismes d'évaluation utilisés au sein des divers secteurs pourrait militer en faveur du développement des infrastructures en Afrique dans le cadre du processus d'élaboration des budgets nationaux et de ceux des bailleurs de fonds.

123. Dans plusieurs pays, les énormes investissements consentis par le secteur privé n'ont cessé d'augmenter dans le secteur des télécommunications. En ce qui concerne les pays d'Afrique subsaharienne, ce phénomène a été plutôt ressenti dans le secteur de la production de l'électricité et, actuellement, ce sont ceux de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité ainsi que d'autres services ferroviaires qui en bénéficient de plus en plus.

124. La mise en place de mécanismes efficaces d'évaluation permettrait d'identifier les problèmes ainsi que les objectifs à atteindre, tout en permettant de prendre la mesure des progrès accomplis.

Activités majeures de l'ICA prévues pour 2007

125. Les membres de l'ICA et son Secrétariat collaborent en vue de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes soulevés dans le présent rapport. Dans les paragraphes qui vont suivre, il sera question de quelques-unes des activités qu'ils envisagent pour 2007.

126. En 2007, les participants aux discussions portant sur la reconstitution du 15^{ème} IDA et du FAD XI devraient largement plaider en faveur de l'octroi de financements plus accrus en faveur du développement des infrastructures et, en particulier, de la mise en œuvre de projets régionaux.

127. Le Fonds d'affectation spéciale CE-Afrique, l'instrument financier du Partenariat CE-Afrique pour les infrastructures géré par la BEI et par lequel transitera l'appui de la CE en faveur des projets régionaux et inter-Etats devrait démarrer ses activités en 2007.

128. Des efforts seront déployés en vue de trouver des moyens propres à approfondir la collaboration avec la Chine qui a suggéré que l'harmonisation des politiques et des procédures, tout comme la recherche de résultats favorables aux parties en présence, constituent deux voies qui devraient être explorées.

129. L'Allemagne mettra à profit son passage à la Présidence du G8 en 2007 pour s'assurer de la poursuite de la priorité accordée à l'Afrique, tout en mettant un accent particulier sur l'amélioration du climat des investissements et l'élimination des obstacles au développement des infrastructures au niveau du continent.

130. Le passage de l'Allemagne à la tête du G8 sera aussi marqué par une initiative émanant d'elle et portant sur le renforcement des capacités des CER en matière d'infrastructures. Les membres de l'ICA se sont déclarés prêts à collaborer avec elle ainsi qu'avec les partenaires africains en vue d'affiner ladite initiative avant la tenue du Sommet du G8 prévue pour juillet.

131. Le Japon et les États-Unis vont intensifier leur coopération technique avec les CER en vue du renforcement de leurs capacités, ce qui permettrait d'accroître le flux des projets bancables grâce à l'appui qui sera accordé sur le plan de leur préparation, de la coordination avec les pays éligibles des informations qui leur sont liées, et grâce aux efforts qui seront déployés en vue de forger un consensus aux plans régional et national.

132. Le Secrétariat de l'ICA se propose d'organiser une rencontre de haut niveau sur le transport ; celle-ci aura pour objectif d'accroître le flux des financements privés en direction du secteur.

133. Les membres de l'ICA contribueront aux efforts visant à assurer une meilleure diffusion auprès du secteur privé des informations sur les instruments existants en matière d'atténuation de risque. Le Secrétariat de l'ICA devra appuyer ces efforts en élaborant un guide en la matière.

134. Deux études bénéficiant de l'appui de l'ICA devront produire des données essentielles sur l'état des infrastructures en Afrique et permettre d'ouvrir la voie vers la mise en œuvre des projets régionaux d'infrastructures.

135. L'Étude préliminaire par pays sur le développement des infrastructures en Afrique (AICD) est en train de prélever des échantillons de données sur l'infrastructure de 24 pays du continent en vue de produire une évaluation quantitative de la situation des infrastructures africaines et de déterminer un point de référence permettant de mesurer les progrès accomplis et de subvenir aux besoins à venir.

136. Le Cadre du plan stratégique à moyen et long terme (MLTSF) constitue la seconde phase de l'objectif visé par le NEPAD en matière de développement des infrastructures en Afrique. Il devra élaborer un cadre stratégique qui servira de fondement à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du développement des infrastructures du continent. L'achèvement des rapports liés à ces deux études est prévu pour début 2008.

137. Une proposition est attendue de la Banque africaine de développement, visant à obtenir l'élaboration de données

statistiques sur les infrastructures africaines et à assurer leur durabilité. Cette proposition sera soumise aux membres de l'ICA au cours de l'année.

